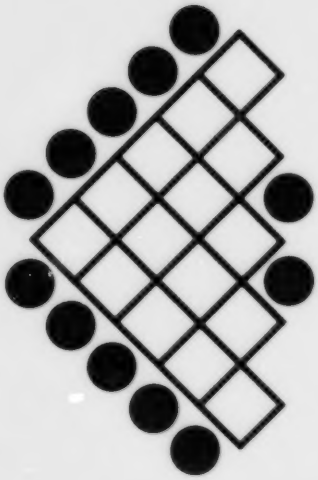

LISTE ANNOTÉE D'ARBITRES DE GRIEFS

présentée par
le Conseil consultatif du travail
et de la main-d'oeuvre

19e EDITION

en vigueur
du 1er avril 1989
au 31 mars 1990

Québec

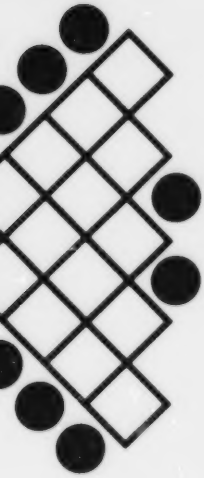

LISTE ANNOTÉE D'ARBITRES DE GRIEFS

présentée par
le Conseil consultatif du travail
et de la main-d'oeuvre

19e ÉDITION

en vigueur
du 1er avril 1989
au 31 mars 1990

89-05187/

ISBN 2-550-19864-6
ISSN 0229-9062

Dépôt légal — 2e trimestre 1989
Bibliothèque nationale
du Québec

Sommaire

AVANT-PROPOS 3

CARACTÉRISTIQUES DE LA LISTE ANNOTÉE, ÉDITION 1989-1990 7

CONFECTION DE LA LISTE ANNOTÉE 11

LISTE DES ARBITRES PAR RÉGIONS 15

LISTE DES ARBITRES ENGAGÉS 19

LISTE DES ARBITRES DÉSENGAGÉS QUANT À LA RÉMUNÉRATION 57

LISTE DES ARBITRES QUI SE SONT ENGAGÉS À RESPECTER LES RÈGLES D'ÉTHIQUE DANS LA MESURE OÙ ELLES SERONT LÉGALEMENT APPLICABLES 63

LISTE DES ARBITRES DÉSENGAGÉS QUANT À LA RÉMUNÉRATION QUI SE SONT ENGAGÉS À RESPECTER LES AUTRES RÈGLES D'ÉTHIQUE DANS LA MESURE OÙ ELLES SERONT LÉGALEMENT APPLICABLES 81

LES ANNEXES: 93

A. Règles d'éthique applicables aux arbitres 95

B. Statistiques concernant l'arbitrage des griefs 103

C. Règlement sur la rémunération des arbitres de différends et de griefs 107

D. Règlement sur le dépôt d'une sentence arbitrale et les renseignements relatifs à la durée des étapes de la procédure suivie pour l'arbitrage 109

E. Les dispositions législatives en vertu desquelles un tiers peut être appelé à intervenir comme arbitre 113

F. Règlement sur la rémunération de l'arbitre de griefs ou de plaintes dans l'industrie de la construction 115

Avant-propos

Avant-propos

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre publie cette année la dix-neuvième édition de la Liste annotée d'arbitres de griefs. À cet égard, il convient de rappeler que depuis 1970, le C.C.T.M. enclenche chaque année une opération à trois volets:

- il dresse d'abord une liste de personnes qu'il juge aptes à agir à titre d'arbitres de griefs, d'arbitres de différends ou d'arbitres de plaintes;
- il recommande ensuite au ministre du Travail de recourir aux services des personnes inscrites à cette liste aux fins des articles 77 du Code du travail et 126 de la Loi sur les normes du travail;
- il publie et transmet enfin aux parties une Liste annotée d'arbitres de griefs. Cette publication ayant pour objet de faciliter aux parties le choix contractuel ou ponctuel d'un arbitre, elle contient plusieurs données factuelles qui permettent de mieux circonscrire le profil professionnel de chaque arbitre.

Il apparaît utile d'apporter quelques précisions pour une meilleure compréhension des deuxième et troisième volets précités.

1. Le mandat confié au C.C.T.M. par le ministre du Travail

Le 12 décembre 1988, le ministre du Travail a demandé au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre de lui soumettre dans les meilleurs délais une proposition comportant les éléments suivants: une liste d'arbitres pour l'année 1989-1990, un projet de rémunération pour ces arbitres ainsi qu'un projet de code d'éthique applicable aux arbitres.

Les règles d'éthique

Le 23 février 1989, le C.C.T.M. a effectivement adopté de nouvelles règles d'éthique applicables aux personnes dont le nom apparaît à la Liste annotée d'arbitres de griefs qu'il publie annuellement. Ces règles d'éthique sont reproduites à l'annexe A.

Le Conseil a recommandé au ministre du Travail d'entériner ces règles d'éthique et de prendre les dispositions requises pour leur conférer des assises juridiques adéquates.

La rémunération

Le C.C.T.M. a recommandé au ministre du Travail de modifier tous les décrets qui régissent la rémunération des arbitres, afin de les uniformiser.

La liste d'arbitres

Le C.C.T.M. a recommandé au ministre du Travail de recourir aux services des 124 arbitres qui sont inscrits à la présente édition de la Liste annotée d'arbitres de griefs.

Le 17 avril 1989, le ministre du Travail a informé le C.C.T.M. qu'il accepte de recourir aux services de ces 124 arbitres aux fins de l'article 77 du Code du travail.

2. La Liste annotée d'arbitres de griefs

Le C.C.T.M. est convaincu que les parties utilisent la Liste annotée d'arbitres de griefs pour plusieurs raisons :

- pour être inscrit à cette liste, un candidat doit faire l'unanimité au sein du C.C.T.M. ;
- cette publication contient plusieurs données factuelles qui permettent de mieux circonscrire le profil professionnel de chaque arbitre ;
- les règles d'éthique permettent de clarifier les règles du jeu. Ces règles constituent des balises à l'intérieur desquelles les arbitres doivent agir. Les parties savent ainsi à quoi s'en tenir et c'est peut-être là que réside leur principal intérêt à se servir de la Liste annotée d'arbitres de griefs.

Pour ce dernier motif, le C.C.T.M. a demandé à chaque arbitre de s'engager par écrit à respecter ces règles d'éthique qui, pour le moment semble-t-il, ne reposent pas sur des assises juridiques adéquates. Tel que mentionné précédemment, le C.C.T.M. a demandé au ministre du Travail de corriger cette situation dans les meilleurs délais.

La majorité des arbitres se sont engagés par écrit à respecter ces règles d'éthique. Les autres arbitres se sont également engagés par écrit à respecter les règles d'éthique, mais uniquement dans la mesure où elles seront légalement applicables.

Le C.C.T.M. a décidé de respecter le choix fait par chaque arbitre et d'en informer les parties.

La dix-neuvième édition de la Liste annotée d'arbitres de griefs comprend en conséquence les quatre sections suivantes :

- les arbitres engagés ;
- les arbitres désengagés quant à la rémunération ;
- les arbitres qui se sont engagés à respecter les règles d'éthique dans la mesure où elles seront légalement applicables ;
- les arbitres désengagés quant à la rémunération qui se sont engagés à respecter les autres règles d'éthique dans la mesure où elles seront légalement applicables.

Le président,
Raymond Parent

Caractéristiques de la Liste annotée, édition 1989-1990

Caractéristiques de la Liste annotée, édition 1989-1990

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre propose aux parties une liste de 124 arbitres.

L'application des règles d'éthique

Les nouvelles règles d'éthique applicables aux arbitres sont reproduites à l'annexe A. L'article 2 stipule que l'arbitre doit s'engager par écrit à respecter ces règles. Par ailleurs, l'article 11 prévoit qu'un arbitre peut choisir le statut d'arbitre désengagé. Un tel statut permet à un arbitre de négocier des ententes particulières relatives à sa rémunération lorsqu'il est choisi et nommé par consentement des parties. En conséquence, l'arbitre désengagé ne s'engage pas à respecter les articles 12 à 17 des règles d'éthique.

Le C.C.T.M. a ajouté cette année à ces nouvelles règles d'éthique un formulaire que l'arbitre doit utiliser pour la production de son compte d'honoraires.

Dans la présente publication, les arbitres sont regroupés dans quatre sections, selon le choix qu'ils ont fait quant à leur statut:

- les arbitres engagés;
- les arbitres désengagés quant à la rémunération;
- les arbitres qui se sont engagés par écrit à respecter les règles d'éthique dans la mesure où elles seront légalement applicables;
- les arbitres désengagés quant à la rémunération qui se sont engagés par écrit à respecter les autres règles d'éthique dans la mesure où elles seront légalement applicables.

Les renseignements concernant chaque arbitre

La Liste permet aux utilisateurs de connaître le profil professionnel de chacun des arbitres: expérience professionnelle, disponibilité, nombre approximatif de décisions en carrière, délai moyen pour rendre sentence, etc.

Il apparaît important de souligner que le nombre de décisions déposées au cours de la dernière année correspond à l'ensemble des décisions déposées au Bureau du commissaire général du travail et au secrétariat de la Commission des normes du travail. On ne comptabilise pas le nombre de décisions qu'un arbitre peut rendre au niveau fédéral ou dans d'autres provinces, puisque ces données ne sont pas disponibles.

En ce qui concerne le délai moyen des sentences arbitrales, nous recommandons aux utilisateurs de la Liste annotée d'avoir deux réserves à l'esprit lorsqu'ils prennent connaissance du délai moyen que nous rapportons pour chaque arbitre:

- d'une part, les arbitres qui président régulièrement des tribunaux à trois ne peuvent rendre leur décision aussi rapidement que ceux qui agissent exclusivement à titre d'arbitre unique;
- d'autre part, certains arbitres ne déposent pas toujours les sentences qu'ils rendent avec le formulaire requis. Leur délai moyen est ainsi calculé sur une base fragmentaire; il y a lieu, en regardant le délai indiqué à la Liste, de jeter également un coup d'oeil sur le nombre de décisions déposées avec formulaire.

Les délais sont toujours indiqués en jours.

Les modifications à la Liste

Retraits

Les noms de MM. Jean R. Beaulieu, Jean-Roch Boivin, J. Vincent Fleury, Serge Laflamme et Jean-Yves Tremblay ont été retirés de la Liste à leur demande. M. Raymond Legendre est décédé.

Les nouveaux arbitres

Les noms de quatorze nouveaux arbitres ont été ajoutés à la Liste. Il s'agit de Mme Marie-France Bich et de MM. Michael Bendel, Julien Boucher, Jean-Guy Clément, Martin Côté, Jean M. Gagné, Richard Guay, Maurice Guertin, Gilles Lavoie, Francis Léger, Denis Tremblay, Jean-Pierre Tremblay, Louis-Marie Tremblay et Charles Turmel.

L'inscription pour 1990-1991

Toute personne qui voudrait voir son nom porté à la Liste annotée en vigueur à compter d'avril 1990 devra poser directement sa candidature auprès du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre avant le 15 septembre 1989.

Confection de la Liste annotée

Confection de la Liste annotée

Au cours des ans, le C.C.T.M. a progressivement élaboré, en rapport avec la confection d'une *Liste annotée*, des règles d'éthique, des critères de sélection et certaines exigences particulières.

À titre d'exemple, il a formulé une règle quant à la disponibilité des arbitres inscrits à la *Liste* : celui qui ne rend pas cinq décisions au cours d'une année peut voir son nom rayé de la *Liste annotée* subséquente.

Le Conseil s'est aussi intéressé à la rémunération des arbitres. Les règles qu'il a adoptées à cet égard sont incluses dans les règles d'éthique qui apparaissent à l'annexe A de la présente édition.

La sélection

Chaque année, le C.C.T.M. met sur pied un comité pour étudier les candidatures des personnes intéressées à voir porter leur nom à la *Liste annotée*.

Formé de membres du C.C.T.M., ce comité représente le patronat, les centrales syndicales et le ministère du Travail.

Ce comité procède à la sélection en tenant compte des critères suivants :

1) Tout candidat doit être apte à respecter chacune des règles d'éthique établies par le Conseil et il doit s'engager à le faire.

2) Tout candidat doit démontrer qu'il détient une expérience suffisante de l'arbitrage et du milieu des relations du travail.

3) Un candidat doit être jugé suffisamment préparé sur le plan de ses connaissances, démontrer un bon esprit de synthèse, et être prêt à se conformer aux recommandations que le Conseil pourrait lui faire à cet égard.

4) Tout candidat doit faire l'unanimité au sein du Conseil lorsqu'il est appelé à se prononcer sur sa candidature.

En plus de ces critères de sélection, le Conseil doit aussi analyser les candidatures en fonction des facteurs suivants :

- lorsque les arbitres semblent répondre, de façon générale, aux besoins des parties, il n'apparaît pas utile de nommer de nouveaux arbitres ;

- pour déterminer le besoin des parties, il faut d'abord savoir s'il y a eu augmentation du nombre de griefs soumis à l'arbitrage au cours de l'année qui se termine ; il y a lieu de voir aussi si des arbitres ont l'intention d'être moins actifs ou de se retirer complètement ;

- il faut tenir compte finalement de certains besoins spécifiques ; si le nombre d'arbitres n'est pas suffisant dans une région donnée ou dans une discipline donnée, le comité de sélection doit attacher une importance particulière aux candidatures qui peuvent répondre à ces besoins.

Le candidat

Ceci dit, la personne qui veut être inscrite à la *Liste annotée* doit d'abord démontrer dans quelle mesure sa formation scolaire et son expérience de travail constituent une préparation adéquate pour agir à titre d'arbitre.

Les candidats doivent aussi se questionner sur les règles d'éthique qu'ils auront à respecter. Leur occupation leur permettra-t-elle de faire de l'arbitrage tout en se conformant à ces règles? Risqueront-ils de se retrouver en situation de conflit d'intérêts?

Il faut souligner en dernier lieu que les membres du comité de sélection vérifient les informations données par les candidats et qu'ils procèdent à des consultations au sein de leur association respective pour savoir si ces candidats auraient la confiance des parties pour agir à titre d'arbitre.

Le candidat retenu le sera finalement, non seulement parce qu'il correspond à tous ces critères, mais aussi et principalement parce que le Conseil juge unanimement qu'il répondra à un besoin dans le cadre de notre régime d'arbitrage.

À l'occasion, le Conseil pourra même retenir le nom d'un candidat dont l'expérience paraît insuffisante s'il juge que celui-ci répond à un besoin très spécifique. Un tel candidat devra toutefois suivre alors un programme de formation comprenant des stages et, au besoin, des cours théoriques.

Liste des arbitres par régions

Bas-Saint-Laurent:
CASGRAIN, André P.
GENDREAU, Claude-Henri

Côte-Nord:
FRANCOEUR, François
GAUTHIER, Réal

Estrie:
BRAZEAU, Gaston
DUBÉ, Jean-Louis
GEOFFROY, J. Gilles
GUERTIN, Maurice
LAVOIE, Jean-Marie
LEMIEUX, Jean-Paul
MARCHETERRE, Richard

Lanaudière:
GAUTHIER-MONTPLAISIR, Francine
SYLVESTRE, André

Laurentides:
BEETZ, Pierre
BERGEVIN, Michel
DESCOTEAUX, Pierre
HAMELIN, François
LAVOIE, Léopold
SABOURIN, Diane

Laval:
DUFRESNE, Pierre N.
FORTIER, Guy
IMBEAU, Paul
MOALLI, Émile
ROUSSEAU, André
VEILLEUX, Diane

Mauricie — Bois-Francs:
JUTRAS, Germain

Montérégie:
BLAIS, Gilles
BOISVERT, Marc
DEOM, André
DUPUIS, Claude
LABERGE, Jacques
LALANCETTE, Jean-Paul
LAUZON, Claude
LEFEBVRE, Ovila
LUSSIER, Jean-Pierre
SYLVESTRE, Jacques
TREMBLAY, Jean-Pierre
TREMBLAY, Roland

Montréal:
ABRAMOWITZ, Mark
BERGERON, André
BICH, Marie-France
BLEAU, Jean J.
BOLDUC, Michel
BOUCHER, Julien
BRODY, Bernard
CLÉMENT, Jean-Guy
CLOUTIER, Pierre
CORRIVEAU, Alain
CÔTÉ, Marcel
COURNOYER, André
COURTEMANCHE, Louis B.
D'AOUST, Claude
DESLIERRES, Jean-Paul
DOUCET, René
DULUDE, Guy E.
DURAND, Jean-Yves
FABIEN, Claude
FOISY, Claude H.
FORGET, Marcel
FRUMKIN, Harvey
GAGNÉ, Jean M.
GAGNON, Jean-Denis
GOSSELIN, René
GRAVEL, Marc
GUAY, Richard
GUILBERT, Marcel
JASMIN, Pierre
JOBIN, Carol
LABELLE, Émile
LACHAPELLE, Pierre-André
LADOUCEUR, André
LALANDE, Léon
LANDE, Harold B.
LAPORTE, Pierre
LAROUCHE, Viateur
LAURIN, Georges E.
LAVOIE, Gilles
LEBOEUF, Raymond
LEFEBVRE, Bernard
LÉGER, Francis
LIPPÉ, René
MARTIN, Roger G.
SAVOIE, Réginald
SMITH, Éric M.
TREMBLAY, Louis-Marie
TRUDEAU, Gilles
TURMEL, Charles

Ottawa:
BENDEL, Michael

Outaouais :
BERGERON, Viateur
CARRIER, Denis

Québec :
BARRÉ, Alain
BÉLANGER, Laurent
BERNIER, Jean
BLOUIN, Rodrigue
CLICHE, Nicolas
COSSETTE, Laurent
CÔTÉ, André C.
DESCHÊNES, Jean-Paul
DESNOYERS, Gilles
DUPONT, Jacques
FERLAND, Gilles
FORTIER, François G.
GAGNON, Huguette
GAUTHIER, Paule
GAUVIN, Jean
LAFLAMME, Gilles
LANGLOIS, Maxime
LAROCQUE, Alain
MÉNARD, Jean-Guy
MORIN, Fernand
MORIN, Marcel
PELLETIER, Gaétan
RONDEAU, Claude
ROY, Léonce E.
SAINT-LAURENT, Jacques
SEXTON, Jean
SOLASSE, Bernard
TOUSIGNANT, Lyse
TREMBLAY, Denis

Saguenay — Lac-Saint-Jean :
CÔTÉ, Gabriel M.
CÔTÉ, Martin
MORENCY, Jean M.
TRUCHON, André
TURCOTTE, Jean-Jacques

Liste des arbitres engagés

ABRAMOWITZ, Mark
511, place d'Armes
Bureau 400
Montréal H2Y 2W7
Tél.: (514) 284-1710 (bureau)
(514) 421-1214 (résidence)
(514) 284-9479 (télécopieur)

ÉTUDES

- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1981.
  À ce titre, il reçoit des mandats du ministère du Travail du Québec, de Travail Canada, de la Commission des normes du travail et du secteur des affaires sociales. Arbitre désigné dans des conventions collectives.
- Arbitre du secteur de l'éducation, de 1977 à 1980
- Pratique générale du droit depuis 1961

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 187

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **9**

Avec formulaire: 8

Sans formulaire: 1

L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 18,5

NOTE: L'abréviation L.N.T. se réfère aux décisions rendues en vertu de la *Loi sur les normes du travail*.

BARRÉ, Alain
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-3926 (bureau)
(418) 683-8620 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- D.E.A. et LL.D., U. de Lyon

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1977
- Agent de recherche au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec en 1974-1975
- Collaborateur extérieur de l'Institut international d'études sociales, B.I.T., Genève

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 4

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **1**

Avec formulaire: 1

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 16

BEETZ, Pierre
728, rue Latour
Sainte-Thérèse J7E 2L6
Tél.: (514) 430-3116
(514) 430-8519

ÉTUDES
- D.E.C. en mécanique, École technique de Montréal
- Membre de l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Agit à temps plein comme arbitre depuis 1985
- Gérant général de l'Association des employeurs de la Baie James, 1983-1984
- Coordonnateur et directeur de l'approvisionnement et responsable des relations du travail dans le territoire de la Baie James, de 1977 à 1982
- Gérant de projet et directeur administratif dans le secteur privé, plus particulièrement dans le domaine de la construction, de 1950 à 1977

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 59

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **14**
Avec formulaire: 14
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 31

BÉLANGER, Laurent
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2077 (bureau)
(418) 653-4489 (résidence)

ÉTUDES
- Ph.D., U. de l'État du Michigan
- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval dans les cours de gestion des ressources humaines et de développement organisationnel
- A publié deux volumes: « Gestion des ressources humaines: approche systémique » et « Gestion stratégique des ressources humaines »
- Responsable d'une étude pour « l'Équipe spécialisée en relations du travail »: « Évolution du patronat et répercussion sur les attitudes et pratiques patronales au Québec »
- Secrétaire de la Commission de recherche sur les effets de la conversion industrielle à Domtar (Windsor Mills), 1964

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 198

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **10**
Avec formulaire: 8
Sans formulaire: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 22

BENDEL, Michael
C.P. 828, Succursale B
Ottawa K1P 5P9
Tél.: (613) 238-1825 (bureau)
(613) 729-8113 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. de Manchester (Grande-Bretagne)
- Bacc. en droit, U. d'Ottawa

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à titre d'arbitre à temps plein depuis 1984
- Vice-président à temps partiel de la Commission des relations de travail de l'Ontario
- Président suppléant de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, de 1984 à 1987
- Professeur de droit à l'U. d'Ottawa, de 1977 à 1984
- Agent du contentieux, négociateur et négociateur en chef à l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, de 1969 à 1974
- Conseiller juridique au Bureau international du travail, de 1966 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 117

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

BERNIER, Jean
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-7331 (bureau)
(418) 681-8383 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- Études supérieures en sociologie du travail, U. de Paris
- Doctorat en sciences sociales du travail, Faculté de droit et des sciences économiques de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1968
- Vice-doyen de la Faculté des sciences sociales, de 1980 à 1984
- Professeur invité de droit du travail comparé dans plusieurs universités étrangères
- Auteur de plusieurs études dans le domaine des relations du travail.
- Responsable du laboratoire de recherche sur les conventions collectives, de 1968 à 1973

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 88

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 6

Avec formulaire: 6

Sans formulaire: 0

L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 40

BICH, Marie-France
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7201

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Maîtrise en droit public, U. Harvard

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeure de droit du travail et de procédure civile à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1983
- Arbitre de griefs pour l'ensemble du secteur de la santé et des services sociaux du Québec depuis 1987
- Commissaire à temps partiel à la Commission des relations de travail de la Fonction publique fédérale depuis 1988
- Pratique du droit, de 1978 à 1983

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 2

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

BLAIS, Gilles
175, rue du Roi
Bureau 1
Sorel J3P 4N6
Tél.: (514) 742-5996 (bureau)
(514) 742-4998 (résidence)

ÉTUDES

- Ph.D. en administration (relations industrielles), U. de Californie à Los Angeles
- Maîtrise en commerce, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de relations industrielles et de relations humaines à la Faculté d'administration de l'U. de Sherbrooke depuis 1967
- Oeuvre en pratique privée, à titre de comptable agréé, depuis 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 208

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **12**

Avec formulaire: 12

Sans formulaire: 0

L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 18

BLEAU, Jean J.
C.P. 694
Succursale Mont-Royal
Mont-Royal H3P 3G4
Tél.: (514) 733-2684

ÉTUDES

- B.Sc.A. en génie mécanique et industriel, U. Laval et McGill
- Diplôme en administration, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- À son compte à titre de conseiller en personnel et en relations industrielles depuis 1983
- Directeur du personnel et des relations industrielles, chez Canron Inc., de 1969 à 1983
- À l'emploi d'Alcan Ltée, de 1955 à 1969, où il a occupé successivement les fonctions d'ingénieur, de conseiller en personnel et en relations industrielles, de surveillant du personnel et de directeur du personnel

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: —

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

BOUCHER, Julien
534, rue Sherbrooke Est
Montréal H2L 1K1
Tél.: (514) 288-6811 (bureau)
(514) 649-2515 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées (génie industriel), U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Directeur général du Centre d'organisation scientifique de l'entreprise (COSE Inc.) depuis 1976
- Conseiller chez COSE Inc., de 1970 à 1976
- Analyste au Département de génie industriel de Chemcell, de 1969 à 1970

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

BRAZEAU, Gaston
749, rue Principale
Ayer's Cliff J0B 1C0
Tél.: (819) 564-0191 (bureau)
(819) 838-5621 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en commerce, U. d'Ottawa

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1985
- Consultant en ressources humaines depuis 1973
- Directeur et conseiller en relations industrielles dans le secteur privé, de 1958 à 1980

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 55

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **17**
Avec formulaire: 16
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 26

CARRIER, Denis
45, rue Brady
Hull J8Y 5L5
Tél.: (613) 564-3267 (bureau)
(613) 564-5023 (bureau)
(819) 777-1746 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en commerce, U. de Sherbrooke
- Diplôme de l'Institut d'études politiques, U. de Paris
- Doctorat en sciences économiques (D.U.P.), U. de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de carrière à l'U. d'Ottawa depuis juillet 1962; chargé de cours, de 1962 à 1965, professeur adjoint, de 1965 à 1969 et professeur agrégé depuis 1969
- Vice-recteur adjoint (enseignement et recherche) depuis novembre 1980 et doyen de la Faculté des sciences sociales de l'U. d'Ottawa, de 1970 à 1980
- Directeur des études à la Faculté des sciences sociales, de 1965 à 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 186

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **3**
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 35

CLICHE, Nicolas
833, avenue du Palais
C.P. 1120
Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0
Tél.: (418) 397-5295 (bureau)
(418) 397-5376 (résidence)
ou
4135, rue Chambly
Montréal H1X 9Z7
Tél.: (514) 597-1537

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Scolarité de maîtrise en droit, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1981
- Pratique du droit depuis 1975
- Membre à temps partiel de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada, depuis 1988
- Membre du Tribunal des droits de la personne du Canada depuis 1986

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 299

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 57
Avec formulaire: 12
Sans formulaire: 45
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 18,5

CLOUTIER, Pierre
4861, rue Garnier
Montréal H2J 3S8
Tél.: (514) 522-1590 (bureau)
(514) 524-6317 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre dans le secteur des affaires sociales depuis 1984 et dans le secteur de l'éducation depuis 1986
- Pratique privée en droit criminel, droit social et droit du travail depuis 1969
- Commissaire adjoint au placement au ministère du Travail du Québec, de 1978 à 1982

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 57

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 10
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 3
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 59

COSSETTE, Laurent
Cour municipale de la Ville de Québec
Parc Victoria
Québec G1K 2L3
Tél.: (418) 691-6320 (bureau)
(418) 688-0588 (résidence)

ÉTUDES
- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre de griefs depuis 1967
- Juge en chef de la Cour municipale de Québec depuis 1969
- Pratique du droit, de 1958 à 1969
- Enseignement des relations du travail à la Faculté des sciences de l'administration de l'U. Laval

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 229

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **8**
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 99

CÔTÉ, André C.
1243, avenue Rousseau
Sillery G1S 4H2
Tél.: (418) 656-7880 (bureau)
(418) 682-0212 (résidence)

ÉTUDES
- Licence en droit, U. Laval
- Ph.D., London School of Economics

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre de griefs depuis 1974
- Professeur de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. Laval depuis 1974
- Doyen de la Faculté de droit de l'U. Laval depuis le 1er avril 1989. Secrétaire de cette faculté, de 1978 à 1980

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 146

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **13**
Avec formulaire: 8
Sans formulaire: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 24

CÔTÉ, Marcel
École des hautes études commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: (514) 340-6337 (bureau)
(514) 277-6014 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en sciences commerciales, École des H.E.C.
- M.B.A. (concentration en relations industrielles), U. de Chicago

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur à l'École des H.E.C. depuis 1961 (enseignement de l'administration et de l'organisation des ressources humaines)
- Directeur du Centre de formation et de perfectionnement en administration de l'École des H.E.C., de 1977 à 1980
- Directeur, à l'École des H.E.C., du Service d'administration et d'organisation des ressources humaines, de 1969 à 1973
- A agi comme conseiller auprès de plusieurs entreprises du secteur privé et parapublic sur les questions touchant la rémunération, la préparation des conventions collectives, etc.

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 120

DÉCISION DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 4

Avec formulaire: 4

Sans formulaire: 0

L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 18

CÔTÉ, Martin
106, rue Garon
C.P. 1475
Chicoutimi G7H 5K3
Tél.: (418) 543-3111 (bureau)
(418) 696-0086 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à titre d'arbitre depuis 1979 dans les secteurs privé, de l'éducation et de la santé
- Agit à titre de président dans le secteur de l'éducation depuis 1983
- Avocat de pratique privée depuis 1972 et à son compte depuis 1979
- Chargé de cours en droit du travail à l'U. du Québec à Chicoutimi depuis 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 171

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

COURNOYER, André
6777, 15e avenue
Montréal H1X 2V7
Tél.: (514) 376-6503

ÉTUDES

- Licence en sciences sociales, U. de Mtl
- Bacc. en sciences, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1983
- Président de la Commission de la fonction publique, Ville de Montréal, de 1974 à 1982

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 119

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **20**

Avec formulaire: 19

Sans formulaire: 1

L.N.T.: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 6

D'AOUST, Claude
École de relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7605 (bureau)
(514) 733-0846 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Scolarité de doctorat en économique, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal depuis 1968
- A agi à titre de témoin-expert sur les aspects économiques dans plusieurs arbitrages de conflits d'intérêt dans l'enseignement public au cours des années 1964 à 1966
- Chargé de recherches économiques pour la Corporation des enseignants du Québec, de 1964 à 1965
- Auteur ou co-auteur de nombreux articles et monographies sur la jurisprudence arbitrale québécoise

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 204

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **8**

Avec formulaire: 8

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 5

DÉOM, André
214, place Le Baron
Boucherville J4B 2E1
Tél.: (514) 655-3656 (bureau)
(514) 655-0704 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Accréditation de l'American Psychological Corporation

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre de griefs depuis 1983
- Arbitre désigné dans quelques conventions collectives
- Sous-ministre adjoint, Travail Canada, de décembre 1980 à novembre 1982
- Conseiller en administration et professeur à l'École des H.E.C., de 1976 à 1978
- Membre de l'Assemblée nationale, de 1973 à 1976
- Vice-président responsable des ressources humaines pour différentes sociétés dans les secteurs suivants: papier, sidérurgie, téléphone, électricité, radio et télévision, de 1951 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 141

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **13**

Avec formulaire: 12
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 50

DESCOTEAUX, Pierre
230, rue Kimpton
Rosemère J7A 2J2
Tél.: (514) 437-6769 (bureau)
(514) 437-8204 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Diplôme en droit notarial, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Chargé de cours en droit civil à la Faculté de droit de l'U. de Montréal et pratique du droit à son compte depuis 1986
- Chargé de cours en droit du travail à la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de Montréal depuis 1988
- Agit comme arbitre de griefs choisi du consentement des parties dans le secteur aéronautique
- Directeur des services fiduciaires à la Fiducie du Québec, de 1984 à 1986
- Avocat patronal au contentieux d'Air Canada, de 1982 à 1984
- Pratique du droit, de 1980 à 1982

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 2

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

DESLIERRES, Jean-Paul
7127, 6e avenue
Montréal H2A 3E3
Tél.: (514) 725-0627

ÉTUDES

- Diplôme en administration hospitalière et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre depuis 1980
- Spécialiste en relations du travail (médiation préventive) au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1978 à 1979
- Adjoint spécial au sous-ministre des Postes, région postale du Québec, de 1975 à 1977
- Directeur général de la permanence de l'Association des hôpitaux privés du Québec, de 1970 à 1975
- Directeur du personnel chez Dupuis et Frères, de 1967 à 1969
- Fondateur de la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 210

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **7**
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 3
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 9

DESNOYERS, Gilles
3787, rue Pélissier
Sainte-Foy G1X 3Y9
Tél.: (418) 652-0796 (bureau)
(418) 651-4724 (résidence)
ou
550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1010
Montréal H3A 1B9
Tél.: (514) 848-9265

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. Laval
- Certificat en relations industrielles, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1986
- Chargé de cours en droit du travail depuis 1982 à l'U. du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Consultant en gestion de ressources humaines, de 1980 à 1986, et recherchiste en matière d'arbitrage de griefs chez François G. Fortier, arbitre, de 1984 à 1988
- Adjoint au directeur du personnel, U. Laval, de 1978 à 1980
- Responsable des relations du travail, District de l'Est du Québec, ministère des Postes, de 1974 à 1977
- Agent de personnel et de relations du travail dans le secteur privé, de 1966 à 1974

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 26

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **17**
Avec formulaire: 16
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 63

DUBÉ, Jean-Louis
2205, rue Descartes
Sherbrooke J1J 3W3
Tél.: (819) 821-7530 (bureau)
(819) 821-7525 (bureau)
(819) 567-2933 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. de Mtl
- Brevet de l'Institut des sciences sociales du travail, U. de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke depuis 1968 et de droit de la preuve depuis 1973
- Arbitre dans tous les secteurs depuis 1969, tant sous la juridiction du *Code du travail* du Québec que du *Code canadien du travail*
- Pratique du droit en société, de 1967 à 1968

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 274

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **25**
Avec formulaire: 25
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 25

DUFRESNE, Pierre N.
349, 15e rue
Laval-des-Rapides H7N 1L5
Tél.: (514) 667-9508 (bureau)
(514) 229-4947 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences, U. de Mtl
- Bacc. en génie industriel, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Depuis 1970, agit exclusivement à titre d'arbitre de griefs et de différends, conciliateur, médiateur, président de commission de conciliation, enquêteur spécial, membre de comités d'études, médiation préarbitrale des griefs
- Conseiller en administration à titre d'ingénieur industriel, de 1954 à 1970: établit plans d'évaluation des tâches, études de rentabilité d'usines et d'entreprises, arbitrage de charges de travail, de taux de rémunération et d'évaluation des emplois

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 866

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **17**
Avec formulaire: 13
Sans formulaire: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 166,5

DUPUIS, Claude
1505, chemin des Patriotes
Mont-Saint-Hilaire J3G 4S6
Tél.: (514) 467-2575 (bureau)
(514) 467-2592 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées, génie, École polytechnique de Montréal
- Études en génie industriel, Hamilton

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1985
- Consultant en administration, spécialisé en génie industriel depuis 1971, dans les secteurs privé et public: charges de travail, évaluation des tâches, productivité, prix de revient
- Chargé de cours en évaluation des tâches, étude du travail et génie industriel depuis 1972
- Directeur général d'une entreprise de construction, de 1977 à 1979
- Ingénieur industriel et conseiller industriel dans des entreprises du secteur privé, de 1963 à 1971

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 43

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 7
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 23

FORTIER, Guy
4500, promenade Paton, app. 607
Laval H7W 4Y6
Tél.: (514) 594-9421

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1983
- Arbitre inscrit dans quelques conventions collectives, en particulier dans le secteur de l'aéroastronautique, ainsi que dans le secteur des affaires sociales
- Pratique du droit à titre de notaire depuis 1962

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 95

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 8
Avec formulaire: 8
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 37

FRANCOEUR, François
945, boul. Blanche
Baie-Comeau G5C 2B8
Tél.: (418) 589-5883

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit exclusivement à titre d'arbitre depuis 1981
- Arbitre de griefs depuis 1970
- Pratique générale du droit, successivement seul et en société depuis 1950

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 325

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **17**

Avec formulaire: 17

Sans formulaire: 0

L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 12

FRUMKIN, Harvey
Place du Canada
Bureau 2270
Montréal H3B 2N2
Tél.: (514) 861-2812 (bureau)
(514) 488-2119 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1967
- Arbitre nommé au *Décret de la construction*
- Arbitre dans le secteur privé, celui de l'éducation, celui des affaires sociales et celui de la fonction publique
- Arbitre auprès de la Commission des relations du travail en éducation de l'Ontario
- Pratique du droit en société depuis 1965

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 542

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **50**

Avec formulaire: 41

Sans formulaire: 9

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 19

GAGNÉ, Jean M.
417, rue Saint-Nicolas
Bureau 300
Montréal H2Y 2P4
Tél.: (514) 287-9585 (bureau)
(514) 270-9341 (résidence)
(514) 844-5243 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Avocat de pratique privée, avec concentration en droit du travail, depuis 1970
- A agi comme arbitre patronal et comme procureur patronal dans plus d'une centaine de dossiers

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: —

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

GAUTHIER, Paule
Le Saint-Amable
1150, rue Claire-Fontaine
Québec G1R 5G4
Tél.: (418) 529-6531 (bureau)
(418) 692-1411 (résidence)
(418) 523-5391 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre désignée dans les conventions collectives du secteur de l'éducation depuis 1979
- Pratique générale du droit depuis 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 66

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **5**

Avec formulaire: 0

Sans formulaire: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 77,5

GAUTHIER, Réal
1005, boul. Laure
Bureau 109
Sept-Îles G4R 4S6
Tél.: (418) 968-5138 (bureau)
(418) 968-6205 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Avocat de pratique privée depuis 1976
- Agit comme régisseur à temps partiel à la Régie du logement et comme juge municipal ad hoc pour la Ville de Sept-Îles
- Est désigné pour agir à titre d'arbitre unique pour le règlement accéléré de griefs dans des conventions collectives pour le secteur minier

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 4

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

GENDREAU, Claude-Henri
41, rue de l'Évêché Ouest
C.P. 860
Rimouski G5L 7C9
Tél.: (418) 724-4416 (bureau)
(418) 724-2695 (résidence)
(418) 722-9601 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Avocat de pratique privée depuis 1973
- A agi comme représentant patronal et comme conseiller négociateur dans les secteurs municipal, de l'imprimerie, des agences de sécurité et manufacturier

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 21

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

GEOFFROY, J. Gilles
11, rue Daniel-Johnson
C.P. 518
Danville J0A 1A0
Tél.: (819) 839-2751

ÉTUDES
- Bacc. en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre de griefs depuis 1982
- Pratique du droit depuis 1958
- Juge municipal de la Ville d'Asbestos depuis 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 135

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **5**
Avec formulaire: 5
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 6,5

GOSSELIN, René
747, rue Rockland
Outremont H2V 2Z7
Tél.: (514) 273-1978

ÉTUDES
- Bacc. en sciences humaines, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Agit à temps plein comme arbitre depuis 1984
- Commissaire du travail, de 1971 à 1983
- À l'emploi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1969 à 1971
- Membre de la Commission des relations du travail du Québec, de 1963 à 1969
- Successivement agent d'affaires, secrétaire et président de la Fédération du textile, vice-président de la C.S.N., de 1943 à 1963

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 54

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **13**
Avec formulaire: 11
Sans formulaire: 2
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 15

GUAY, Richard
102, rue William Paul
Montréal H3E 1M6
Tél.: (514) 983-2948

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à titre d'arbitre à temps plein depuis 1987
- Président de l'Assemblée nationale, de 1983 à 1985
- Député, de 1976 à 1985
- Conseiller du sous-ministre des Affaires culturelles, de 1975 à 1976
- Coordonnateur des relations intergouvernementales au bureau du sous-ministre des Communications, de 1973 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 14

DÉCISIONS ET DÉLAI

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

GUERTIN, Maurice
900, place Desormeaux
Bureau 601
Sherbrooke J1G 3K7
Tél.: (819) 562-7508

ÉTUDES

- Cours primaire

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à titre d'arbitre dans le secteur des affaires sociales depuis 1987
- Conseiller syndical à la Fédération nationale des services (FAS-CSN), de 1963 à 1984
- Conseiller syndical au Conseil central de Sherbrooke, de 1956 à 1963.
- De 1940 à 1956, travailleur dans l'industrie du bas façonné

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 9

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

JOBIN, Carol
3021, rue Paradis
Montréal H1Y 1C4
Tél.: (514) 376-4988
(514) 987-8318

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Bacc. spécialisé et maîtrise en sciences politiques, UQAM

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1986
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives (affaires sociales, secteur privé, juridiction fédérale)
- Professeur de droit du travail au Département des sciences juridiques de l'UQAM depuis 1976; directeur de ce département, de 1981 à 1984
- Secrétaire de la Commission consultative sur le travail et la révision du *Code du travail* (Commission Beaudry), de 1984 à 1986
- Conseiller technique et juridique à la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (C.S.N.), de 1973 à 1976
- Diverses publications en droit du travail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 23

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **14**
Avec formulaire: 14
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 35,5

LABELLE, Émile
19, rue Le Royer Ouest
Bureau 302
Montréal H2Y 1W4
Tél.: (514) 842-4150 (bureau)
(514) 621-9173 (résidence)
(514) 843-4337 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Bachelier en commerce, Collège Loyola

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit depuis 1981
- Gestionnaire dans le secteur de l'hôtellerie, de 1981 à 1983
- A occupé les fonctions d'assistant-gérant du personnel, Dominion Stores; surveillant des relations du travail, Canadian Ingersoll-Rand et gérant des relations industrielles, Brasserie O'Keefe Ltée, de 1970 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail.	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: —

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

LAFLAMME, Gilles
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2793 (bureau)
(418) 849-7312 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- Doctorat en sciences sociales du travail, U. de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1971
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales, des municipalités et dans le secteur privé

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 288

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **19**
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 12

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 37

LALANDE, Léon
95, avenue McNider, app. 701
Outremont H2V 3X5
Tél.: (514) 271-5796

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1980
- Juge à la Cour supérieure de Montréal, de 1969 à 1979
- Pratique de la profession d'avocat, de 1930 à 1969
- A agi à plusieurs reprises, de 1958 à 1969, à titre d'arbitre unique ou de président de conseils d'arbitrage de griefs
- Membre du Conseil national du travail en temps de guerre, de 1943 à 1945
- A publié des articles portant sur les relations du travail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 368

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **5**
Avec formulaire: 5
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 53

LANDE, Harold B.
3500, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1000
Montréal H3Z 3C1
Tél.: (514) 934-1333 (bureau)
(514) 488-8889 (résidence)
(514) 933-0810 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en économie politique, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique générale du droit depuis 1983
- Juge à la Cour provinciale, de 1968 à 1983. A agi alors comme arbitre nommé par arrêté en conseil dans les conventions collectives du secteur public
- Pratique du droit de 1938 à 1968
- A agi comme arbitre de griefs, conciliateur, président de conseils d'arbitrage nommé par le gouvernement du Québec ou le gouvernement fédéral, de 1951 à 1968

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 200

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

LANGLOIS, Maxime
9475, place Belfort
Charlesbourg G1G 6J6
Tél.: (418) 623-8823

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1968
- Pratique générale du droit depuis 1955

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 283

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 2
Avec formulaire: 2
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 64

LAPORTE, Pierre
Département des sciences administratives
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale A
Montréal H3C 3P8
Tél.: (514) 282-8429 (bureau)
(514) 389-4708 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Licence en droit, U. de Mtl
- Maîtrise en droit, U. d'Ottawa (sujet du mémoire de maîtrise: *Le recours à l'encontre d'un congédiement sans cause juste et suffisante — art. 124 à 135 de la Loi sur les normes du travail*)

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur en relations industrielles à l'UQAM depuis 1985
- Professeur en relations industrielles et en droit du travail à l'U. du Québec à Trois-Rivières, de 1983 à 1985
- Recherchiste en droit du travail en 1980 et auprès des juges de la Cour supérieure de Montréal, de 1981 à 1982
- Auteur de l'ouvrage *Code du travail: législation, jurisprudence et doctrine*, publié dans la collection Alter Ego

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

LAROCQUE, Alain
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-7332 (bureau)
(418) 659-1977 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en psychologie, U. Laval
- M.B.A., U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1978
- Professeur agrégé au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1974
- Vice-doyen de la Faculté des sciences sociales de l'U. Laval, de 1984 à 1986
- Professeur au Département des sciences économiques et administratives de l'U. du Québec à Chicoutimi, de 1972 à 1974
- A publié des études sur les relations du travail et sur la psychologie

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 118

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 5
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 52

LAURIN, Georges E.
4505, chemin de la Côte-des-Neiges
Bureau 101
Montréal H3V 1E7
Tél.: (514) 738-5587 (bureau)
(514) 748-7103 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique exclusive à titre d'arbitre de griefs depuis 1984, tant dans le secteur public, notamment à l'éducation, que dans le secteur privé
- Juge à la Cour municipale de Dorval depuis 1970 et juge suppléant à la Cour municipale d'Outremont depuis 1985
- Membre du Comité de discipline du Barreau du Québec et inspecteur pour le compte du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec
- Pratique générale du droit, de 1963 à 1984

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 110

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **14**
Avec formulaire: 10
Sans formulaire: 4
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 41

LAVOIE, Gilles
7400, boul. Joseph-Renaud
Bureau 209
Anjou H1K 3V5
Tél.: (514) 355-1800

ÉTUDES

- Maîtrise en administration des affaires, UQAM
- Certificat en animation, U. de Mtl
- Certificat en valeurs mobilières, Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada
- Brevet d'enseignement, École normale Monseigneur Cardinal-Bégin

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit en pratique privée comme arbitre, comme médiateur et fait de la médiation pré-arbitrale depuis 1988
- Conciliateur au ministère du Travail, de 1986 à 1988
- Directeur des relations du travail et directeur des services juridiques à la Centrale de l'enseignement du Québec, de 1976 à 1985
- Conseiller syndical à la Centrale de l'enseignement du Québec, de 1973 à 1976
- Conseiller syndical au Syndicat des enseignants de Jérôme Le Royer, de 1972 à 1973
- Professeur à la Commission scolaire régionale Saguenay et à la Commission scolaire Jérôme Le Royer, de 1966 à 1972

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1

DÉCISIONS ET DÉLAI
Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

LAVOIE, Léopold
C.P. 596
Saint-Sauveur-des-Monts J0R 1R0
Tél.: (514) 227-3844

ÉTUDES

- Diplôme en relations industrielles et licence en sciences sociales, économiques et politiques, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit exclusivement à titre d'arbitre depuis 1981
- À l'emploi de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, de 1953 à 1981, période pendant laquelle il a assumé plusieurs responsabilités importantes

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 99

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 15
Avec formulaire: 15
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 24

LEBOEUF, Raymond
30, Berlioz Rive, app. 214
Île-des-Soeurs, Verdun H3E 1L3
Tél.: (514) 769-3690

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Études à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs et de différends depuis 1973
- A agi comme conciliateur et médiateur à plusieurs reprises depuis 1976. Lors de la négociation du Décret de la construction en 1980 et à l'occasion des conflits suivants: le quotidien « Le Soleil » et ses journalistes et employés de soutien à la rédaction en 1978; les Mines Carey canadiennes Ltée et leurs employés en 1978; Bombardier M.L.W. Ltée et ses employés d'usine en 1977; la C.T.C.U.M. et ses chauffeurs et opérateurs de métro en 1977; la C.T.C.U.M. et ses employés de bureau, garage et entretien en 1976; Sidbec-Dosco et ses employés en 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 475

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 4
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 11,5

LEFEBVRE, Bernard
2295, Bord du Lac
Dorval H9S 2G5
Tél.: (514) 636-8119 (bureau & résidence)
(514) 636-5273 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Études en sciences commerciales et avantages sociaux, École des hautes études commerciales, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1983
- Commissaire de la construction depuis 1986
- Arbitre en matière de conflits de compétence dans l'industrie de la construction
- Médiateur dans les secteurs public et parapublic
- A assumé la direction des relations du travail lors de plusieurs projets de construction importants

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 126

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 5

Avec formulaire: 5
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 44

LEFEBVRE, Ovila
3, avenue des Écureuils
Mercier, Comté Châteauguay J6R 1Y3
Tél.: (514) 691-5438 (bureau)
(514) 427-2836 (résidence)

ÉTUDES

- B.A., Séminaire de Valleyfield
- A suivi des cours en relations industrielles et gérance d'entreprise

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1976
- A été à l'emploi de la Ville de Montréal, de 1955 à 1974, période pendant laquelle il a occupé successivement les postes de membre de la Commission du service civil, d'officier d'administration du même organisme, puis, au cours des dix dernières années, de président de la Commission du service civil
- A été à l'emploi du journal « La Patrie », de 1930 à 1955, période pendant laquelle il a agi comme chroniqueur des activités syndicales et des relations patronales-ouvrières
- A occupé pendant plusieurs années les postes de président du Syndicat des journalistes de « La Patrie » et de membre de l'exécutif du Syndicat général des employés de « La Patrie »

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 277

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 3

Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 12

LÉGER, Francis
5253, boul. Décarie
Bureau 254
Montréal H3W 3C3
Tél.: (514) 485-5150 (bureau)
(514) 226-8581 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Études en géographie, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique le droit et l'arbitrage
- Directeur des services corporatifs et des ressources humaines chez Purdel, de 1986 à 1988, et auparavant en 1981
- Vice-président des affaires juridiques et vice-président par intérim des ressources humaines chez Québecair, de 1982 à 1986
- Vice-président à la Commission d'opposition des marques de commerce en 1980
- Directeur du contentieux chez ITT en 1979
- Pratique du droit, de 1974 à 1978

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 25

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

LEMIEUX, Jean-Paul
1584, rue Desnoyers
Sherbrooke J1K 2G3
Tél.: (819) 563-4161

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke
- Maîtrise en économie politique, U. de Toronto

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre unique ou président de tribunaux d'arbitrage depuis 1970

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 839

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **22**

Avec formulaire: 22
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 14

LIPPÉ, René
300, boul. Henri-Bourassa Ouest
Bureau 3
Montréal H3L 1N7
Tél.: (514) 331-7676 (bureau)
(514) 737-0328 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre depuis 1972
- Juge à la Cour provinciale, de 1948 à 1972
- Membre et président de la Commission de tutelle des syndicats maritimes, de 1963 à 1967
- Médiateur pour les postes, les débardeurs, le CN
- Pratique du droit, de 1936 à 1948

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 048

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **59**
Avec formulaire: 58
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 118,5

MORENCY, Jean M.
521, rue Sacré-Coeur Ouest
Alma G8B 1M4
Tél.: (418) 668-3011

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique générale du droit en société depuis 1965
- Arbitre de griefs depuis 1977 tant dans les secteurs privé que public
- Arbitre choisi par les parties dans le secteur de l'éducation depuis 1977

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 476

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **20**
Avec formulaire: 12
Sans formulaire: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 29

PELLETIER, Gaétan
12, rue de la Cour
C.P. 487
Rivière-du-Loup G5R 3Z1
Tél.: (418) 862-3565 (bureau)
(418) 862-8829 (résidence)
(418) 862-4408 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre depuis 1972
- Pratique générale du droit depuis 1967
- A agi en 1976 comme commissaire adjoint aux services essentiels dans le cadre de la *Loi 253*

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 89

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **3**
Avec formulaire: 2
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 107

ROY, Léonce E.
990, de Bourgogne
Bureau 200
Sainte-Foy G1W 2L5
Tél.: (418) 651-9900 (bureau)
(418) 872-5574 (résidence)
(418) 875-3045 (chalet)
(418) 651-5184 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- Maîtrise en droit, U. de Toronto
- D.E.S., Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, U. de Lyon
- Doctorat en droit, U. de Lyon

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit en société depuis 1972
- Médiateur dans les secteurs public et parapublic à l'occasion du renouvellement des conventions collectives 1986-1988
- Président suppléant des comités de discipline des Ordres professionnels depuis 1979
- Chargé de cours à la Faculté des sciences de l'administration de l'U. Laval, de 1980 à 1983
- De 1971 à 1972, a été conseiller juridique successivement à la Direction générale des relations du travail du ministère de la Fonction publique, à la Commission du salaire minimum et au ministère de l'Industrie et du Commerce: pendant cette période, a agi comme procureur lors de l'audition de nombreux griefs

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 680

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **33**
Avec formulaire: 32
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 17

SAINT-LAURENT, Jacques
214, chemin Tour-du-Lac
C.P. 738
Lac-Beauport G0A 2C0
Tél.: (418) 681-7804 (bureau)
(418) 849-5025 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en sciences économiques. U. Laval
- Diplôme en administration des affaires, École des sciences économiques et politiques, Londres

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1965
- Membre de la Commission canadienne des textiles et du vêtement, de 1970 à 1989
- Chargé de cours d'économique du travail à la Faculté des sciences sociales de l'U. Laval, de 1954 à 1985

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: **140**

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **0**
Avec formulaire: 0
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: —

SMITH, Éric M.
1460, rue Crescent
Montréal H3G 2B6
Tél.: (514) 286-1272 (bureau)
(514) 931-3122 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1974 et arbitre de différends depuis 1980
- Agit comme arbitre dans le secteur de l'éducation
- Pratique du droit en société et seul depuis 1966

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 138

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **6**
Avec formulaire: 5
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 35

SOLASSE, Bernard
991, rue Principale
C.P. 234
Saint-Étienne-de-Lauzon G0S 2L0
Tél.: (418) 656-5134 (bureau)
(418) 831-6668 (résidence)

ÉTUDES

- Scolarité de doctorat en sociologie, U. Laval
- Scolarité de doctorat de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1984
- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1966
- Conseiller technique à la C.S.N., de 1963 à 1966

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 39

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 9
Avec formulaire: 9
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 14

SYLVESTRE, Jacques
1600, boul. Girouard Ouest
Bureau 236
Saint-Hyacinthe J2S 2Z8
Tél.: (514) 773-8444 (bureau)
(514) 467-9731 (Montréal)
(514) 774-4879 (résidence)
(514) 773-2112 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1971, notamment dans le secteur privé et le secteur hospitalier
- Arbitre inscrit depuis 1971 au *Décret de la construction*
- Pratique générale du droit depuis 1963

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 421

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 9
Avec formulaire: 6
Sans formulaire: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 32

TREMBLAY, Denis
1028, rue Boisverdure
Sainte-Foy G1W 4L7
Tél.: (418) 652-8942 (bureau)
(418) 653-8494 (résidence)

ÉTUDES
- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Agit à temps plein à titre d'arbitre et de médiateur depuis 1987
- Commissaire du travail, de 1982 à 1987
- Conciliateur au ministère du Travail, de 1979 à 1982
- Avocat et conseiller en relations du travail au Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (CEQ), de 1974 à 1979
- Pratique du droit, de 1970 à 1974

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 46

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

TREMBLAY, Jean-Pierre
1550, rue Ampère
Bureau 503
Boucherville J4B 7L4
Tél.: (514) 449-2002 (bureau)
(514) 647-4274 (résidence)

ÉTUDES
- Maîtrise en droit, U. de Mtl
- Bacc. en droit, U. Laval
- Bacc. en pédagogie, École normale Jacques-Cartier, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Agit à temps plein à titre d'arbitre et de médiateur depuis 1988
- Commissaire du travail, de 1982 à 1988
- Chargé de cours en droit du travail et en relations industrielles à l'U. de Montréal, de 1981 à 1988
- Pratique du droit à son compte, de 1980 à 1982
- Responsable de recherche à l'Institut de recherche appliquée sur le travail, de 1975 à 1980
- Conseiller syndical à l'Association des enseignants de la banlieue de Québec, de 1970 à 1975
- Professeur à la CECM et à la Commission scolaire régionale Duvernay, de 1965 à 1970

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 15

DÉCISIONS ET DÉLAI:
Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

TREMBLAY, Louis-Marie
20, rue Robert
Outremont H3S 2P2
Tél.: (514) 733-4292

ÉTUDES

- Bacc. en sciences sociales, U. Laval
- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- Doctorat en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à son compte comme consultant depuis 1987
- Vice-recteur aux affaires professorales à l'U. de Montréal, de 1978 à 1987
- Directeur du personnel enseignant à l'U. de Montréal de 1974 à 1978
- Vice-doyen à la gestion de la Faculté des arts et sciences de l'U. de Montréal, de 1971 à 1974
- Directeur de l'École de relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1965 à 1971
- A agi à titre d'arbitre, de 1965 à 1971
- Carrière dans l'enseignement à l'U. de Montréal: professeur assistant et professeur agrégé, de 1959 à 1965; professeur titulaire en 1969; professeur émérite en 1987

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 100

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

TRUCHON, André
247, rue Racine Est
Bureau 207
C.P. 306
Chicoutimi G7H 5C2
Tél.: (418) 543-0261 (bureau)
(418) 673-4481 (résidence)
(418) 543-1542 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1981
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales
- Arbitre inscrit dans plusieurs conventions collectives de l'industrie du papier
- Pratique du droit depuis 1973 et principalement dans le domaine des relations du travail depuis 1974

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 114

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **23**

Avec formulaire: 20

Sans formulaire: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 16,5

TRUDEAU, Gilles
4569, avenue Madison
Montréal H4B 2V5
Tél.: (514) 343-7707 (bureau)
(514) 488-8621 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en relations industrielles et licence en droit, U. de Mtl
- Doctorat en droit, Harvard Law School (sujet de la thèse: *Le recours du salarié non syndiqué à l'encontre d'un congédiement injuste au Canada*)

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur en droit du travail à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal depuis 1979
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du *Code canadien du travail*
- Agit comme arbitre choisi par les parties
- Avocat à son compte à temps partiel depuis 1981

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 20

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

TURMEL, Charles
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 900
Montréal H2Y 2Y5
Tél.: (514) 878-2611 (bureau)
(514) 255-4640 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1987
- Agit comme arbitre choisi par les parties
- Membre arbitre de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique fédérale
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du Code canadien du travail
- A occupé successivement les postes de chef du contentieux et secrétaire du conseil d'administration ainsi que vice-président à la Société des alcools du Québec, de 1971 à 1986
- Pratique privée du droit, de 1975 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 25

DÉCISIONS ET DÉLAI:

Cet arbitre est nouvellement inscrit à la Liste annotée.

VEILLEUX, Diane
6387, rue de l'Aiglon
Sainte-Rose H7L 4S1
Tel.: (514) 625-7275

ÉTUDES

- Bacc. en droit et maîtrise en relations industrielles, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeure à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal depuis 1988
- Professeure au Département d'administration de l'U. du Québec à Rimouski, de 1981 à 1988
- Professeure substitut au Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1979 à 1981
- Agente de recherche et de planification socio-économique au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1978 à 1979
- A agi à titre de présidente de tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation et à titre d'arbitre dans la fonction publique

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 56

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **6**

Avec formulaire: 0

Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 63

NOTE: Cet arbitre est en congé sabbatique jusqu'au 1er juin 1990.

Liste des arbitres désengagés quant à la rémunération

CASGRAIN, André P.
2, rue Saint-Germain Est
Bureau 400
C.P. 580
Rimouski G5L 7C6
Tél.: (418) 723-3302 (bureau)
(418) 723-5129 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en droit civil, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1967
- Pratique générale du droit en société depuis 1950

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 506

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 9

Avec formulaire: 8

Sans formulaire: 1

L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 42

DULUDE, Guy E.
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 900
Montréal H2Y 2Y5
Tél.: (514) 878-2611 (bureau)
(514) 844-5093 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs et de différends depuis 1970. À ce titre, est désigné dans de nombreuses conventions collectives des secteurs public, parapublic et privé, tant sous la juridiction du Code du travail du Québec que du Code canadien du travail
- Conciliateur ou président du Bureau de conciliation depuis 1970
- Chargé de cours en matière de procédure d'arbitrage à la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de Montréal, de 1982 à 1987
- Pratique du droit depuis 1956

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 058

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 73

Avec formulaire: 60

Sans formulaire: 13

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 39

GAUVIN, Jean
126, rue Saint-Pierre
Bureau 500
Québec G1K 4A8
Tél.: (418) 694-9516 (bureau)
(418) 653-4857 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- Études en évaluation et en mathématiques financières, U. Laval
- Formation en arbitrage commercial international

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit depuis 1975 comme arbitre unique ou président de tribunaux d'arbitrage
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives des secteurs public, parapublic et privé
- Pratique générale du droit depuis 1961
- Président de comités de discipline de différentes corporations professionnelles depuis 1980
- A agi comme commissaire adjoint aux services essentiels en 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 258

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **17**
Avec formulaire: 11
Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 61

JUTRAS, Germain
449, rue Hériot
Drummondville J2B 1B4
Tél.: (819) 477-6321 (bureau)
(819) 477-2914 (résidence)
(819) 474-5691 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique privée du droit depuis 1967
- Président de la Commission d'enquête sur les relations du travail à la C.T.C.U.M. en 1982
- Président du Bureau de conciliation entre le Conseil du trésor et le Syndicat des postiers du Canada en 1980
- Arbitre spécial désigné dans certains litiges: Commonwealth Plywood en 1978, Ville de Montréal et C.U.M. (cols bleus) en 1980 et Commission scolaire des Forges (enseignants)
- Juge à la Cour provinciale, de 1977 à 1979
- Professeur de droit du travail à l'École de formation professionnelle du Barreau

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 120

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **2**
Avec formulaire: 2
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 9

LACHAPELLE, Pierre-André
5569, rue Gatineau
Montréal H3T 1X6
Tél.: (514) 731-5689

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. de Mtl
- A effectué un stage d'études et de recherches à l'U. Cornell, de septembre 1969 à janvier 1970, à la New State School of Industrial and Labor Relations

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1971
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives du secteur privé et du secteur public

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 280

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **3**
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 18

SYLVESTRE, André
610, rue Frontenac
C.P. 1290
Berthierville J0K 1A0
Tél.: (514) 836-6213 (bureau)
(514) 581-1693 (Montréal)
(514) 836-2902 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- D.E.S. en sciences économiques, U. de Grenoble

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit en société depuis 1973
- Professeur de droit à l'U. de Sherbrooke, de 1970 à 1973
- Expérience des négociations dans le monde de l'enseignement, de 1968 à 1970, pour le compte du ministère de l'Éducation

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 688

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **75**
Avec formulaire: 70
Sans formulaire: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 15

Liste des arbitres qui se sont engagés à respecter les règles d'éthique dans la mesure où elles seront légalement applicables

BERGERON, Viateur
167, rue Notre-Dame
Hull J8X 3T3
Tél.: (819) 770-7928 (bureau)
(819) 771-8614 (résidence)

ÉTUDES

- Licence, D.E.S. et doctorat en droit, U. d'Ottawa

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de carrière à la Faculté de droit (section de droit civil) de l'U. d'Ottawa depuis 1960
- Pratique du droit à temps partiel depuis 1961
- Bâtonnier du Québec pour l'année 1977-1978
- A publié de nombreux rapports et articles de nature juridique
- Président du Conseil interprofessionnel du Québec en 1982-1983 et 1983-1984

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 60

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **7**
Avec formulaire: 7
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 63

BLOUIN, Rodrigue
266, de la Corniche
Saint-Nicolas G0S 2Z0
Tél.: (418) 656-3812 (bureau)
(418) 656-2813
(418) 831-6429 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1974 (droit du travail, arbitrage des griefs, accréditation syndicale)
- Agent de recherche à la Direction générale de la recherche du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, de 1969 à 1974, où il a occupé successivement à compter de 1972 les fonctions de responsable du Service des études juridiques et de directeur général adjoint par intérim
- Pratique du droit, de 1967 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 335

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **12**
Avec formulaire: 8
Sans formulaire: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 15

BRODY, Bernard
École des relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7708 (bureau)
(514) 343-6627 (bureau)
(514) 273-0312 (résidence)

ÉTUDES

- Ph.D. et maîtrise en sciences économiques, U. McGill
- Bacc. en économique, U. Sir George Williams

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur en économie du travail et relations industrielles depuis 1969
- Arbitre de griefs et de différends depuis 1971
- Membre du Comité d'adjudication (changements technologiques), Bureau de poste, Ottawa
- Président du comité de reclassement de la main-d'oeuvre, chez Dupuis et Frères Ltée en 1978-1979 et chez Swift Canadian Co. Ltd., de 1969 à 1970
- Chargé de cours en personnel et relations industrielles à l'U. McGill (pour les élèves de M.B.A.), de 1967 à 1969
- Économiste régional pour le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Canada, de 1965 à 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 267

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **13**
Avec formulaire: 13
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 25

CORRIVEAU, Alain
3575, boul. Saint-Laurent
Bureau 118
Montréal H2X 2T7
Tél.: (514) 849-9116

ÉTUDES

- Bacc. en droit, U. de Mtl
- Certificat en relations publiques, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre depuis 1986, dans les secteurs privé et public
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Pratique privée du droit en 1985
- Conseiller en information au Syndicat canadien de la fonction publique, de 1973 à 1984
- Adjoint au directeur de l'information, Le Journal de Québec, Groupe Québécor Inc., de 1968 à 1973

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 39

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **22**
Avec formulaire: 20
Sans formulaire: 2
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 30,5

CÔTÉ, Gabriel M.
23, rue Racine Est
Chicoutimi G7H 1P4
Tél.: (418) 549-8150 (bureau)
(418) 543-0018 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1979
- Expérience de l'arbitrage dans les secteurs public, parapublic et privé
- Pratique générale du droit depuis 1972

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 376

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 49
Avec formulaire: 49
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 41,5

DESCHÊNES, Jean-Paul
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2794 (bureau)
(418) 656-7441 (bureau)
(418) 687-1527 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. Laval
- M.Sc. (génie industriel), U. Johns Hopkins

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1956
- Arbitre de griefs et de différends dans les secteurs privé, public et parapublic (éducation et affaires sociales)
- Spécialisation en génie industriel: organisation du travail, évaluation des emplois, rémunération et rémunération au rendement

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 346

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 11
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 21

DOUCET, René
14, avenue Claude-Champagne
Outremont H2V 2X1
Tél.: (514) 340-6625 (bureau)
(514) 342-4691 (résidence)

ÉTUDES

- Maîtrise en droit social et licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur à l'École des H.E.C. de l'U. de Montréal depuis 1972
- Arbitre de griefs et de différends dans les secteurs privé, des affaires sociales, de l'éducation et de la fonction publique
- Directeur du programme de Diplôme en sciences administratives (D.S.A.) et de Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) à l'École des H.E.C., de 1979 à 1983
- Conseiller juridique et en relations du travail auprès d'entreprises et membre de la Commission des relations du travail dans la fonction publique fédérale, de 1967 à 1971
- Pratique du droit, de 1962 à 1967

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 69

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **9**

Avec formulaire: 9

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 55

DUPONT, Jacques
1068, avenue Boisverdure
C.P. 9850
Sainte-Foy G1V 4C3
Tél.: (418) 652-9771 (bureau)
(418) 652-9895 (résidence)
(418) 652-8188 (télécopieur)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences sociales, licence en droit et scolarité de maîtrise en sciences économiques, U. Laval
- D.E.S. et scolarité de doctorat d'État en droit public, U. de Paris
- Stage libre d'études supérieures à l'Institute of Advanced Legal Studies, London School of Economics and Political Science

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1968. À ce titre, a agi notamment comme président de tribunaux d'arbitrage dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales, des hôpitaux, etc.
- Président de conseil d'arbitrage de différend depuis 1980
- Président de conseil d'arbitrage (détermination du contenu d'une première convention collective) depuis 1980
- Arbitre adjoint pour l'application du *Bill 25*, secteur de l'Éducation, 1967-1968
- Pratique du droit depuis 1966

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 976

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **22**

Avec formulaire: 8

Sans formulaire: 14

L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 358

FABIEN, Claude
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7583

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Maîtrise en droit, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1975
- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1979
- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1972 à 1979
- Membre de la direction du projet d'informatique juridique DATUM de l'U. de Montréal, de 1969 à 1972
- Pratique du droit, de 1966 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 75

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 5

Avec formulaire: 5

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 42

FORGET, Marcel
3175, rue Fendall
Montréal H3T 1N3
Tél.: (514) 733-9738

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1982
- Arbitre patronal dans le secteur de l'éducation, de 1973 à 1981
- Assistant-directeur des relations du travail au ministère des Affaires sociales, de 1970 à 1972
- Commissaire à la Commission des relations du travail du Québec, de 1965 à 1969
- Directeur du personnel à l'Hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, de 1950 à 1965
- Assistant-administrateur à la Commission d'apprentissage des métiers de l'imprimerie de Montréal, de 1947 à 1950

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 86

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 8

Avec formulaire: 8

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 33

GAGNON, Jean-Denis
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6126 (bureau)
(514) 733-3325 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et diplôme d'études supérieures en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur de droit administratif et de droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1969
- Arbitre en chef, secteur des affaires sociales
- Arbitre depuis 1970. A exercé cette fonction sous la juridiction des lois du Québec, du Canada, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick
- Nommé à quelques reprises président de comités de reclassement formés en vertu des lois provinciale et fédérale, lors de la fermeture d'usines et d'institutions
- A été à l'emploi de la Confédération des syndicats nationaux, de 1963 à 1966: a négocié des conventions collectives de travail et agi comme arbitre syndical ou procureur dans le règlement de griefs

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 275

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **9**

Avec formulaire: 9

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 95,5

GAUTHIER-MONTPLAISIR, Francine
C.P. 270
Sainte-Mélanie
Joliette J0K 3A0
Tél.: (514) 889-2903 (bureau)
(514) 889-5418 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en droit du travail, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1983
- Arbitre désignée dans des conventions collectives des secteurs privé, public et parapublic
- A été membre de nombreux tribunaux d'arbitrage de griefs, de 1974 à 1979
- Experte nommée en 1979 auprès du Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux
- Professeure de droit du travail au Département des sciences juridiques de l'UQAM, de 1976 à 1983; directrice du Module de sciences juridiques, de 1977 à 1979
- Auteure d'une monographie sur « l'arbitrage des griefs et les infractions disciplinaires à caractère criminel », publiée en 1983

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 44

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **11**

Avec formulaire: 6

Sans formulaire: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 76

GUILBERT, Marcel
135, rue Sherbrooke Est
Bureau 907
Montréal H2X 1C6
Tél.: (514) 288-1067 (bureau)
(514) 849-9076 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées et scolarité de maîtrise, gestion industrielle, U. Laval
- Études en gestion et génie industriel, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs et de différends depuis 1972
- Conseiller en administration et responsable de formation en génie industriel, gestion du personnel, relations du travail et ergonomie au Centre d'organisation scientifique de l'entreprise (COSE), de 1964 à 1983
- Professeur agrégé en étude du travail et relations industrielles à l'École polytechnique de l'U. de Montréal, de 1974 à 1975
- Chargé de cours en génie industriel, U. Laval, École polytechnique, U. de Sherbrooke, U. de Moncton, École des H.E.C., de 1966 à 1975
- A élaboré plusieurs systèmes d'évaluation d'emplois, de rémunération et de mesure du travail pour des entreprises et organisations privées

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 487

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **24**
Avec formulaire: 23
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 99,5

IMBEAU, Paul
314, rue des Baladins
Laval H7N 2E4
Tél.: (514) 629-9696 (bureau)
(514) 667-0800 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées, génie mécanique, U. Laval
- Spécialisation en génie industriel, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs et de différends depuis 1965
- Chargé de cours à l'U. de Montréal depuis 1965
- Président de comités conjoints d'évaluation des emplois, de recyclage et de reclassement de main-d'oeuvre depuis 1967
- Instructeur en génie industriel, de 1962 à 1967
- Ingénieur conseil et analyste de systèmes principalement dans diverses entreprises manufacturières et quelques services publics, de 1957 à 1961

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 941

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **20**
Avec formulaire: 18
Sans formulaire: 2
L.N.T.: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 28,5

LABERGE, Jacques
415, 1re Rue
Iberville J2X 3A5
Tél.: (514) 347-6804

ÉTUDES

- Bacc. et scolarité de maîtrise en sciences, U. Laval
- Études en physique nucléaire, U. de Grenoble

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre depuis 1983
- Directeur général à la Direction générale des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation du Québec, de 1980 à 1983
- Directeur général de la Fédération des cégeps, de 1973 à 1980
- Directeur des services pédagogiques au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, de 1969 à 1973
- Professeur au Collège militaire Royal de Saint-Jean, de 1953 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 115

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 7

Avec formulaire: 7

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 49

LALANCETTE, Jean-Paul
1605, rue Victoria, app. 301
Saint-Lambert J4R 1R7
Tél.: (514) 672-2484 (bureau)
(514) 655-4018 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- Cours en relations du travail, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1970
- Pratique du droit depuis 1968
- Agit depuis 1974 comme président du Conseil arbitral de la Commission d'assurance-chômage
- Chargé de cours sur la procédure arbitrale à la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de Montréal

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 803

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 19

Avec formulaire: 18

Sans formulaire: 1

L.N.T.: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 30

LAROUCHE, Viateur
École des relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 340-1856 (bureau)
(514) 653-8968 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sociologie et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Ph.D. (relations industrielles), U. du Minnesota

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur titulaire à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, où il enseigne depuis 1970
- Effectue des travaux de recherche dans les domaines suivants: syndicalisme, régime de rentes, évaluation des emplois, recrutement et sélection du personnel, satisfaction au travail, formation du personnel, etc.

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 434

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 11
Avec formulaire: 10
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 45,5

LAUZON, Claude
160, rue Longueuil
C.P. 5
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6Z1
Tél.: (514) 347-2344 (bureau)
(514) 347-2345 (bureau)
(514) 347-1220 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1964
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Pratique privée du droit depuis 1969 et auparavant en société, de 1959 à 1969

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 1 360

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: 54
Avec formulaire: 53
Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 9

LAVOIE, Jean-Marie
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke J1K 2R1
Tél.: (819) 821-7541

ÉTUDES

- Licence et diplôme d'études supérieures en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit comme arbitre de griefs depuis 1971, avec une interruption de 1982 à 1986
- Pratique générale du droit et professeur en relations du travail et en droit administratif à la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1967 à 1973 et depuis 1986
- Doyen de la Faculté de droit de l'U. de Sherbrooke, de 1982 à 1986, et vice-doyen, de 1973 à 1982

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 130

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **9**

Avec formulaire: 7

Sans formulaire: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 60,5

MARCHETERRE, Richard
200, rue Don Bosco
Bureau 503
Sherbrooke J1L 2E8
Tél.: (819) 823-1838

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit exclusivement à titre d'arbitre depuis 1979
- Professeur de droit au Cégep de Sherbrooke, de 1973 à 1974
- Responsable de programmes spéciaux au Centre de main-d'oeuvre du Canada à Sherbrooke, de 1972 à 1973
- Gestion du personnel chez Chapparal of Canada en 1970-1971

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 509

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **27**

Avec formulaire: 25

Sans formulaire: 2

L.N.T.: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 19

MARTIN, Roger G.
École des hautes études commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: (514) 340-6361 (bureau)
(514) 335-2168 (résidence)
(514) 340-6382 (télécopieur)

ÉTUDES

- Maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Diplôme en droit, Lasalle extension University

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur agrégé à l'École des H.E.C. depuis 1978
- Arbitre de griefs depuis 1979
- Membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, de 1969 à 1978
- Cadre supérieur responsable des relations du travail et de la gestion des ressources humaines, de 1962 à 1978

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 494

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **16**
Avec formulaire: 13
Sans formulaire: 3
L.N.T.: 12

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 10

MÉNARD, Jean-Guy
280, rue de l'Équinoxe
Beauport G1C 6R2
Tél.: (418) 661-3144 (bureau)
(418) 666-1452 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et scolarité de maîtrise en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre en chef des tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1985
- Arbitre de griefs et de différends choisi par les parties dans tous les secteurs de l'activité économique depuis 1981
- Inscrit à la liste des présidents suppléants de conseils de discipline en vertu du Code des professions depuis 1984
- Directeur général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chutes-Montmorency, de 1977 à 1981
- Conseiller en relations du travail à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, de 1974 à 1977
- Secrétaire général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chaudière-Etchemin en 1973-1974

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 275

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **30**
Avec formulaire: 24
Sans formulaire: 6
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 79,5

MOALLI, Émile
2635, rue Tadoussac
Laval H7E 3V8
Tél.: (514) 661-5087

ÉTUDES

- Diplôme d'études supérieures, École supérieure Luke Callaghan
- A suivi divers cours en relations industrielles à l'U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1970
- Arbitre agréé par Travail Canada et arbitre dans la Fonction publique fédérale
- A été choisi notamment par les parties pour agir à titre d'arbitre unique dans le règlement des griefs résultant de l'intégration du personnel de soutien des commissions scolaires de la province de Québec et des fonctionnaires provinciaux
- Président de comités de reclassement de la main-d'oeuvre
- A été assistant-directeur du personnel pour la Ville de Montréal, de 1966 à 1970, avec, en particulier, la responsabilité de la classification et de l'évaluation des fonctions

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 545

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **13**

Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 10
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 91

MORIN, Fernand
819, rue Eymard
Québec G1S 4A2
Tél.: (418) 681-4340

ÉTUDES

- Licence et D.E.S. en droit, U. Laval
- Maîtrise en droit, U. de Toronto
- Diplôme en économie du travail, Institut des sciences sociales du travail, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de U. Laval depuis 1981
- Professeur de droit du travail et des institutions coopératives à la Faculté de droit de l'U. de Montréal, de 1976 à 1981
- Président du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, de 1969 à 1979
- Président de la Commission de l'industrie de la construction et du Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction, de 1971 à 1974
- Auteur de plusieurs études critiques de la législation et de la jurisprudence en matière de travail
- Commissaire-enquêteur sur les rapports collectifs du travail des policiers de la Ville de Montréal en 1970
- Sous-ministre adjoint, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, en 1966

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE
SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE
DÉCISIONS RENDUES
EN CARRIÈRE: 354

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **28**

Avec formulaire: 0
Sans formulaire: 28

DÉLAI ENTRE AUDITION
ET DÉCISION: 37

MORIN, Marcel
25, boul. Taché Ouest
Bureau 201
Montmagny G5V 2Z9
Tél.: (418) 248-3114 (bureau)
(418) 248-5663 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1974 et à temps plein depuis 1985
- Pratique du droit à temps partiel depuis 1972 et à temps plein depuis 1979
- A enseigné à la Faculté de droit de l'U. Laval, de 1971 à 1980
- A publié, en collaboration avec Me Patrice Garant, deux études: *La fonction publique canadienne et québécoise* et *Le droit disciplinaire de la fonction publique au Québec*
- A publié une étude portant sur *Le régime disciplinaire dans la fonction publique fédérale*

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 432

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **42**

Avec formulaire: 29

Sans formulaire: 13

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 40

RONDEAU, Claude
2758, rue Bridgewater
Sainte-Foy G1W 1W9
Tél.: (418) 656-3779 (bureau)
(418) 651-2405 (résidence)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences politiques et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Ph.D., London School of Economics and Political Science, U. de Londres

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1971
- Professeur agrégé au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1977
- Professeur à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1969 à 1976
- Directeur de l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1973 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 312

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **26**

Avec formulaire: 12

Sans formulaire: 14

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 66

SABOURIN, Diane
273, rue Lorraine
Rosemère J7A 3E7
Tél.: (514) 621-0733 (bureau)
(514) 621-5904 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Sherbrooke

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique exclusive comme arbitre de griefs et de différends depuis 1984
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs de l'éducation (1984), privé (1985), des affaires sociales (1986) et de la fonction publique (1987)
- Arbitre nommée par Travail Canada, le ministère du Travail du Québec et la Commission des normes du travail depuis 1985
- Pratique spécialisée comme avocate en droit du travail, de 1977 à 1984
- Pratique générale du droit (civil, municipal, scolaire et agricole), de 1977 à 1981

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 81

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **25**
Avec formulaire: 16
Sans formulaire: 9
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 31,5

SAVOIE, Réginald
Faculté de droit
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6110 (bureau)
(514) 738-2345 (résidence)

ÉTUDES

- Licence et maîtrise en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1961
- Président du conseil d'arbitrage à l'UQAM en 1971
- Professeur invité aux facultés de droit des universités de Sherbrooke et d'Ottawa à plusieurs reprises
- Chargé de cours en législation scolaire pour le ministère de l'Éducation et la Fédération des principaux du Québec, de 1962 à 1968
- Conseiller juridique de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle (EXPO 67) en 1967
- Chargé d'enseignement à l'École des H.E.C., de 1962 à 1967
- Professeur de législation du travail à l'Institut technologique de Montréal, de 1958 à 1961
- Pratique générale du droit, de 1954 à 1961

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 203

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **12**
Avec formulaire: 12
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 14

SEXTON, Jean
1400, avenue de Godefroy
Sillery G1T 2E4
Tél.: (418) 656-2641 (bureau)
(418) 527-1222 (résidence)
(418) 656-3175 (télécopieur)

ÉTUDES

- Bacc. et maîtrise en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- Ph.D., (relations industrielles), U. Cornell

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1972
- Conseiller auprès de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1979
- Conseiller auprès du Secrétariat des conférences socio-économiques pour le Sommet économique de La Malbaie — Pointe-au-Pic (1977) et pour le Sommet économique de Montebello (1979)
- Commissaire adjoint au placement dans la construction
- Directeur adjoint, revue Relations industrielles, depuis 1972

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 117

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **6**
Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 3
L.N.T.: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 38,5

TURCOTTE, Jean-Jacques
2332, rue Saint-Dominique
C.P. 2040
Jonquière G7X 7X6
Tél.: (418) 547-2108 (bureau)
(418) 542-2543 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1973
- Juge à la cour municipale de la Ville de Jonquière depuis 1973
- Pratique du droit depuis 1956

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 853

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **22**
Avec formulaire: 21
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 3

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 28

Liste des arbitres désengagés quant à la rémunération qui se sont engagés à respecter les autres règles d'éthique dans la mesure où elles seront légalement applicables

BERGERON, André
215, avenue McDougall
Outremont H2V 3P3
Tél.: (514) 277-5985

ÉTUDES
- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Inscrit à la liste des arbitres annexée au *Décret de la construction* depuis 1980
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de 1978 à 1983
- Directeur du contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1978
- Secrétaire du Conseil d'administration et adjoint au directeur général de la Commission de l'industrie de la construction (C.I.C), de 1974 à 1976
- En 1974-1975, aussi directeur « par intérim » du Service du personnel de la C.I.C.

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 265

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **24**
Avec formulaire: 24
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 104

BERGEVIN, Michel
423, rue Labelle
Saint-Jérôme J7Z 5L4
Tél.: (514) 436-8166 (bureau)
(514) 430-5670 (Montréal)
(514) 227-3251 (résidence)

ÉTUDES
- Licence en droit, U.de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre de griefs depuis 1982 dans les secteurs public et privé et en vertu de la *Loi sur les normes du travail*
- Agit comme président de tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1983
- Pratique du droit depuis 1971, particulièrement en droit civil et administratif
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de 1978 à 1983

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 313

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **34**
Avec formulaire: 28
Sans formulaire: 6
L.N.T.: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 57,5

BOISVERT, Marc
1580, boul. Provencher
Bureau 202
Brossard J4W 3B3
Tél.: (514) 671-1925 (bureau)
(514) 655-3982 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre dans le secteur fédéral depuis 1981
- Président de conseils d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1980
- Directeur du contentieux de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1977 à 1979
- Pratique du droit depuis 1968

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 465

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **52**
Avec formulaire: 44
Sans formulaire: 8

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 96

BOLDUC, Michel
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 700
Montréal H2Y 2Y5
Tél.: (514) 871-9266 (bureau)
(514) 481-2081 (résidence)
(514) 875-6310 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit et licence en sciences sociales (relations industrielles), U. Laval
- École nationale d'administration publique, Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à titre d'arbitre depuis 1980
- Secrétaire général de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale (Commission Cliche), de 1974 à 1976
- Agent de relations du travail à la Direction générale des relations du travail du ministère de la Fonctions publique du Québec, de 1967 à 1969
- Pratique du droit depuis 1968

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 560

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **48**
Avec formulaire: 47
Sans formulaire: 1
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 42

CLÉMENT, Jean-Guy
235, Côte Vertu
Bureau 117
Saint-Laurent H4N 1C8
Tél.: (514) 745-2773

ÉTUDES
- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre de griefs depuis 1974 et arbitre de différends depuis 1977
- Juge à la cour municipale de Greenfield Park
- Pratique du droit, de 1971 à 1977

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 959

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **44**
Avec formulaire: 12
Sans formulaire: 32

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 21,5

COURTEMANCHE, Louis R.
3125, rue Jean-Brillant
Montréal H3T 1N7
Tél.: (514) 738-2000

ÉTUDES
- Licence en droit, U. d'Ottawa
- Diplôme de l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, U. de Lyon

EXPÉRIENCE PRATIQUE:
- Arbitre de griefs depuis 1971
- Arbitre de différends depuis 1979
- Conciliateur depuis 1978
- Enseignement du droit du travail à la Faculté de droit de l'U. de Montréal, de 1971 à 1977

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 503

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **40**
Avec formulaire: 33
Sans formulaire: 7

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 67

DURAND, Jean-Yves
1538, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 803
Montréal H3G 1L5
Tél.: (514) 935-2294 (bureau)
(514) 484-3677 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- Études en droit du travail et en droit administratif, U. George Washington
- Scolarité de doctorat d'université en économique et en matières connexes au droit du travail, Faculté de droit et de sciences économiques, U. de Paris

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1975
- Pratique du droit depuis 1962

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 539

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **56**
Avec formulaire: 54
Sans formulaire: 2

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 65,5

FERLAND, Gilles
Département des relations industrielles
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-3777 (bureau)
(418) 648-2826 (résidence)
(514) 889-5418 (résidence secondaire)

ÉTUDES

- Bacc. en sciences appliquées, génie chimique, École polytechnique et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Certificat de l'Institut international d'études sociales, B.I.T., Genève
- Membre de l'Ordre des ingénieurs

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Professeur au Département des relations industrielles de l'U. Laval depuis 1979 dans les cours suivants: négociations collectives, pratiques syndicales et système de rémunération
- Directeur du Département des relations industrielles de l'U. Laval, de 1982 à 1985
- Commissaire de la Commission d'enquête sur l'opportunité d'établir un régime d'employés surnuméraires pour la C.T.C.U.M. (1983)
- Coordonnateur de la Fédération des employés des services publics (C.S.N.), de 1976 à 1977, et conseiller syndical pour la même fédération, de 1970 à 1976

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 129

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **13**
Avec formulaire: 4
Sans formulaire: 9

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 87

FOISY, Claude H.
305, rue Monmouth
Mont-Royal H3P 2B3
Tél.: (514) 733-2460 (bureau)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Agit à temps plein comme arbitre depuis 1983
- Arbitre inscrit à plusieurs conventions collectives
- Vice-président du Conseil canadien des relations du travail, de 1978 à 1982
- Pratique du droit en société, de 1969 à 1978, avec spécialisation en droit du travail

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 123

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **15**

Avec formulaire: 14

Sans formulaire: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 22

FORTIER, François G.
6, Jardins Mérici
Bureau 215
Québec G1S 4N7
Tél.: (418) 681-7804 (bureau)
(418) 828-2833 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1979
- Pratique du droit depuis 1972
- Enseignement sur la négociation et l'arbitrage dans le cadre des programmes de formation syndicale organisés par le Département des relations industrielles de l'U. Laval en 1977-1978
- Agent de la gestion du personnel et conseiller juridique à la Direction générale des relations du travail du Québec et du secteur des relations du travail du ministère de l'Éducation, de 1969 à 1971

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 734

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **66**

Avec formulaire: 60

Sans formulaire: 6

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 47,5

GAGNON, Huguette
7233, rue des Grèbes
Charny G6X 2B7
Tél.: (418) 832-7024
(418) 832-7930
ou
2365, place Lola
Les Saules G2E 2K4
Tél.: (418) 872-5193

ÉTUDES

- Diplôme en bibliothéconomie, Bacc. en pédagogie et Bacc. en droit, U. Laval

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1981, avec une interruption de septembre 1984 à mai 1985
- Arbitre dans le secteur des affaires sociales et en vertu du *Code canadien du travail*
- Arbitre inscrite dans plusieurs conventions collectives
- Conseillère en relations du travail à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, de septembre 1984 à mai 1985
- Bibliothécaire et professeure, de 1963 à 1974
- Pratique du droit seule ou en société depuis 1978

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 250

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **18**

Avec formulaire: 18
Sans formulaire: 0
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 52,5

GRAVEL, Marc
407, boul. Saint-Laurent
Bureau 700
Montréal H2Y 2Y5
Tél.: (514) 871-9266 (bureau)
(514) 875-6310 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit depuis 1967, principalement dans le domaine des relations du travail
- Arbitre nommé dans plusieurs conventions collectives
- À plusieurs reprises, a agi comme conciliateur retenu par la Commission des relations du travail dans la Fonction publique du Canada, comme commissaire-conciliateur et conciliateur pour le ministère du Travail du Canada
- Commissaire adjoint au placement selon la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*, de 1979 à 1983
- Juge municipal de la Ville de Saint-Lambert

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 794

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **41**

Avec formulaire: 3
Sans formulaire: 38

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 78

HAMELIN, François
5, rue Domrémy
Lorraine J6Z 2Y7
Tél.: (514) 621-3283

ÉTUDES

- Maîtrise en droit du travail, U. d'Ottawa
- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs et de différends depuis 1983
- Ministère du Travail du Québec: coordonnateur du Service de médiation préventive, spécialiste en relations du travail, médiateur et personne-ressource, de 1978 à 1983
- Ministère du Travail de France: délégué et chargé de mission dans le domaine de la négociation collective et de l'arbitrage des différends, de 1980 à 1981
- Pratique privée spécialisée en droit du travail, de 1970 à 1978

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 375

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **51**

Avec formulaire: 51

Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 66

JASMIN, Pierre
600, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1640
Montréal H3B 4L8
Tél.: (514) 393-1155 (bureau)
(514) 276-5621 (résidence)
(514) 861-0727 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- D.E.S., U. de Paris
- Diplôme de l'Institut de droit aérien et spatial, U. McGill

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1978
- Membre à temps partiel de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique depuis juillet 1987
- Pratique du droit en société depuis 1970
- A agi à titre de président du Bureau de conciliation entre le Conseil du trésor et le Syndicat des postiers du Canada en 1981
- A agi à plusieurs reprises en 1978, 1979 et 1980 comme commissaire « ad hoc » pour enquêter sur le respect des articles 109.1, 109.2 et 109.3 du *Code du travail*

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 370

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: 50

Avec formulaire: 46

Sans formulaire: 4

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 90

LADOUCEUR, André
81, avenue Dunrae
Mont-Royal H3P 1T2
Tél.: (514) 738-7189 (bureau)
(514) 345-1585 (télécopieur)
(819) 847-3033 (Magog)
(819) 847-3611 (télécopieur)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl
- M.B.A., U. de Sherbrooke
- Scolarité de doctorat à Berkeley, U. de Californie (administration et relations industrielles)

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1981 et arbitre de différends et de première convention collective depuis 1982
- Arbitre désigné dans des conventions collectives des secteurs privé, de l'éducation, de la fonction publique et des affaires sociales
- Professeur adjoint, École de relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1978 à 1982
- Directeur général adjoint, Fédération de Montréal des caisses Desjardins, de 1972 à 1978

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 202

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **26**
Avec formulaire: 21
Sans formulaire: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 75

LUSSIER, Jean-Pierre
1580, boul. Provencher
Bureau 202
Brossard J4W 3B3
Tél.: (514) 671-1925 (bureau)
(514) 488-5922 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en criminologie, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1977
- Arbitre du secteur de l'éducation depuis 1980
- Pratique du droit depuis 1968, particulièrement en droit criminel, en droit administratif et en droit du travail
- Directeur du contentieux criminel du Centre communautaire juridique de Montréal, de 1975 à 1977

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 594

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **62**
Avec formulaire: 49
Sans formulaire: 13

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 27

ROUSSEAU, André
C.P. 387
Duvernay, Laval H7E 4V1
Tél.: (514) 661-6222 (bureau)
(514) 669-0339 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit et maîtrise en relations industrielles, U. de Mtl
- Doctorat en droit privé, U. de Poitiers

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs depuis 1969
- Professeur à l'École des relations industrielles de l'U. de Montréal, de 1969 à 1980
- Pratique du droit scolaire et du droit du travail, de 1968 à 1969
- A publié quelques ouvrages sur le Tribunal du travail, le contrat individuel de travail et la notion de salarié en droit français et en droit québécois

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☐
Normes du travail:	☐
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 687

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **35**
Avec formulaire: 35
Sans formulaire: 0

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 47

TOUSIGNANT, Lyse
24, chemin de la Cime
C.P. 624
Lac-Beauport G0A 2C0
Tél.: (418) 682-2969 (bureau)
(418) 849-9446 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. Laval
- A suivi des cours de médiation

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Arbitre de griefs dans le secteur scolaire depuis 1983
- Conseillère et agente en relations du travail dans le domaine scolaire, de 1977 à 1981
- Pratique générale du droit, de 1974 à 1983

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☑
Première convention:	☑

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 88

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:
Nombre de décisions déposées: **26**
Avec formulaire: 17
Sans formulaire: 9
L.N.T.: 1

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 70

TREMBLAY, Roland
220, rue Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6P4
Tél.: (514) 347-5531 (bureau)
(514) 658-4511 (Montréal)
(514) 348-2233 (résidence)

ÉTUDES

- Licence en droit, U. de Mtl

EXPÉRIENCE PRATIQUE:

- Pratique du droit d'abord seul et ensuite en société, de 1954 à 1968 et, à la suite d'une interruption, depuis 1970
- Professeur de droit sur la preuve à la Faculté de droit de l'U. de Montréal depuis 1969
- Juge à la Cour provinciale, de 1968 à 1970

DISPONIBILITÉ DE L'ARBITRE SELON LE TYPE D'ARBITRAGE:

Grief:	☑
Accéléré:	☑
Normes du travail:	☑
Différend:	☐
Première convention:	☐

NOMBRE APPROXIMATIF DE DÉCISIONS RENDUES EN CARRIÈRE: 1 856

DÉCISIONS DÉPOSÉES EN 1987-1988:

Nombre de décisions déposées: **75**

Avec formulaire: 73

Sans formulaire: 2

L.N.T.: 5

DÉLAI ENTRE AUDITION ET DÉCISION: 16

Les annexes

Annexe A

Les règles d'éthique applicables aux personnes dont le nom apparaît à la Liste annotée d'arbitres de griefs publiée par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre

Préambule

1. Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre détermine de temps à autre les règles d'éthique applicables aux personnes dont le nom apparaît à la *Liste annotée d'arbitres de griefs*.

2. Toute personne dont le nom apparaît à la *Liste annotée d'arbitres de griefs* doit s'engager par écrit à respecter les règles d'éthique que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre détermine.

Cet engagement écrit doit être produit, sur un formulaire approprié, au secrétaire du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre dans les 30 jours suivant la réception d'un avis à l'effet que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre accepte d'inscrire le nom de cette personne à la *Liste annotée d'arbitres de griefs*.

3. Pour les fins des présentes, les expression et mot qui suivent signifient:

Arbitre
Ce mot désigne une personne qui agit à titre d'arbitre de différends, à titre d'arbitre de griefs ou à titre d'arbitre de plaintes et dont le nom apparaît à la *Liste annotée d'arbitres de griefs* publiée par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Arbitre désengagé
Cette expression désigne un arbitre qui, conformément à l'article 11, ne s'engage pas à respecter, quand il est nommé par les parties, les dispositions applicables aux arbitres de griefs et aux arbitres de plaintes contenues aux articles 12 à 17 portant sur la rémunération des arbitres.

Cet arbitre doit toutefois s'engager par écrit, conformément à l'article 2, à respecter les autres règles d'éthique que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre détermine.

Chapitre I
Formation

4. L'arbitre doit prendre toutes les mesures appropriées pour parfaire ou mettre à jour les connaissances requises pour exercer sa fonction.

L'arbitre doit suivre un stage de formation, si le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre le juge nécessaire.

Chapitre II
Impartialité

5. L'arbitre doit être libre de toute attache permanente ou régulière à l'égard d'un syndicat ou d'un employeur.

6. L'arbitre doit s'engager à ne pas agir comme assesseur, procureur ou représentant dans le domaine des relations du travail.

7. L'arbitre doit agir et se comporter à titre d'arbitre d'une façon impartiale et objective.

7a. Avant d'accepter une nomination, l'arbitre doit dénoncer aux parties tout poste qu'il détient ou qu'il a détenu à titre de conseiller, représentant, administrateur ou autre, auprès de l'employeur ou du syndicat impliqués dans le litige pour lequel sa nomination est à l'étude ou pour lequel il a été provisoirement désigné par les parties.

Il doit également dénoncer aux parties tout intérêt d'ordre pécuniaire qu'il peut avoir dans ce litige.

Chapitre III
Rémunération et indemnisation

III-1. Dispositions particulières

8. Tout arbitre de différends doit respecter les dispositions d'un règlement adopté par le gouvernement concernant les conditions de rémunération et d'indemnisation d'un arbitre de différends.

8a. Tout arbitre de plaintes qui accepte un mandat par suite d'une nomination d'office de la Commission des normes du travail doit respecter les dispositions d'un règlement adopté par le gouvernement concernant les conditions de rémunération et d'indemnisation d'un arbitre de plaintes nommé conformément à l'article 126 de la *Loi sur les normes du travail*.

III-2. Dispositions applicables aux arbitres de griefs et aux arbitres de plaintes

9. Tout arbitre de griefs ou de plaintes doit respecter les règles contenues aux sections 1 à 3 du présent chapitre.

Section 1
Modalités d'application

10. Tout arbitre qui accepte un mandat par suite d'une nomination d'office du ministre du Travail ou de la Commission de la construction du Québec s'engage à respecter les dispositions de la section 2 du présent chapitre.

Statut d'arbitre désengagé

11. Le statut d'arbitre désengagé permet à un arbitre de faire des ententes particulières relatives à sa rémunération lorsqu'il est choisi et nommé du consentement des parties.

11a. L'arbitre désengagé accepte le fait que son nom comporte une telle mention à la liste prévue à l'article 77 du *Code du travail*.

11b. Un arbitre qui choisit le statut d'arbitre désengagé doit le faire savoir par écrit au secrétaire du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, dans les 30 jours suivant la réception d'un avis à l'effet que le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre accepte d'inscrire son nom à la *Liste annotée d'arbitres des griefs*.

Le statut d'arbitre désengagé prend effet à compter de la date de publication de la *Liste annotée d'arbitres de griefs*.

Section 2
Honoraires, indemnités et frais de voyage de l'arbitre de griefs ou de l'arbitre de plaintes

12. Pour l'enquête et l'audition du grief ou de la plainte

L'arbitre de griefs ou de plaintes réclame un maximum de 80 $ l'heure pour le nombre d'heures consacrées à l'enquête et à l'audition. Toutefois, il peut réclamer un minimum de 270 $ par journée d'audition.

Cet honoraire de 80 $ l'heure comprend les frais de bureau et les frais de photocopies de l'arbitre de griefs ou de plaintes.

L'expression « enquête » comprend le temps consacré à l'audition des plaidoyers verbaux et le temps consacré à l'étude des notes écrites.

13. Pour le délibéré et la rédaction de la sentence

L'arbitre de griefs ou de plaintes réclame un maximum de 80 $ l'heure. Toutefois, il ne peut réclamer à cet effet des honoraires pour plus de 10 heures.

14. Allocation pour le temps de déplacement

Lorsque l'arbitre de griefs ou de plaintes doit se déplacer à l'extérieur d'un rayon de 80 kilomètres de sa place d'affaires, il réclame à titre de compensation une rémunération équivalente à 80 $ l'heure pendant le temps de transport. Toutefois, quel que soit le moyen de transport utilisé, le temps de transport compensable ne doit pas excéder le temps de transport obtenu par le moyen de transport le plus rapide.

15. Frais de voyage et de location de salles

L'arbitre de griefs ou de plaintes réclame les frais réels de logement dans un établissement hôtelier, les frais réels de repas, les frais réels de transport et les frais de location de salles qu'il a encourus pour la tenue de l'enquête, de l'audition et du délibéré.

16. Frais inhérents à l'arbitrage et règlement d'un grief ou d'une plainte sans intervention de l'arbitre

Pour l'ensemble des actes professionnels rendus en vertu du présent article, incluant ceux énumérés au quatrième paragraphe (règlement, désistement, dépôt), l'arbitre de griefs ou de plaintes ne peut réclamer des honoraires pour plus de 2 heures.

L'arbitre de griefs ou de plaintes réclame un maximum de 80 $ l'heure pour les frais inhérents à l'arbitrage, à savoir : ouverture du dossier, conversations téléphoniques avec les parties et leurs procureurs, réservation de salles, convocation des parties et de leurs témoins, correspondance, dépôt de la sentence arbitrale et du formulaire de renseignements, fermeture du dossier, conservation du dossier pendant 2 ans.

Si l'arbitre est informé par écrit du règlement total ou partiel ou du désistement d'un grief ou d'une plainte dont il a été saisi, il en donne acte et dépose sa sentence conformément à l'article 101.6 du *Code du travail*.

Pour prendre acte du règlement total ou partiel ou du désistement d'un grief ou d'une plainte et pour le dépôt de sa sentence, l'arbitre réclame un maximum de 80 $ l'heure.

Si l'arbitre est informé verbalement du règlement total ou partiel ou du désistement d'un grief dont il a été saisi et qu'on ne lui demande pas d'en prendre acte, il ne peut réclamer aucun honoraire ni frais autres que ceux prévus aux articles 12, 14, 15, 16 et 17.

17. Annulation d'une enquête ou remise d'une enquête ou d'une audition

L'arbitre réclame un maximum de 300 $ lorsque ses services ont été requis pour agir comme arbitre de griefs ou de plaintes et que l'une ou l'autre des conditions suivantes survient :

i) la date de l'enquête ou de l'audition du grief a été fixée de concert par l'arbitre et les parties ou leurs procureurs et cette enquête ou audition est annulée moins de 30 jours avant la date où elle devait avoir lieu ;

ii) la date de l'enquête ou de l'audition du grief a été fixée de concert par l'arbitre et les parties ou leurs procureurs et cette enquête ou audition est remise moins de 30 jours avant la date où elle devait avoir lieu.

Dans le cas de l'annulation d'une enquête, cette compensation de 300 $ inclut les frais inhérents au sens de l'article 16 que l'arbitre a pu encourir à l'égard de ce grief, ainsi que le temps que l'arbitre a pu consacrer au traitement de ce grief.

Section 3
Compte d'honoraires

18. Présentation du compte d'honoraires

Tout arbitre de griefs ou de plaintes doit soumettre aux parties, en même temps que sa sentence, un compte d'honoraires.

L'abitre doit présenter ce compte d'honoraires en se servant du formulaire « Compte d'honoraires » qui est reproduit à l'annexe I des présentes règles d'éthique.

Ce compte doit être ventilé et fournir le cas échéant les renseignements suivants :

- nom de l'employeur et du syndicat ;
- nature du (des) grief(s) ;

- nom du (des) plaignant(s);
- date(s) de l'enquête et de l'audition et nombre d'heures correspondantes;
- date(s) du délibéré et de la rédaction et nombre d'heures réclamées;
- date(s) du (des) déplacement(s) et temps consacré au transport;
- date(s) et endroit(s) du (des) voyage(s);
- frais réclamés pour le logement, les repas et le transport;
- compensation réclamée pour l'annulation ou la remise d'une audition.

Chapitre IV
Décision arbitrale

19. L'arbitre doit respecter les lois et règlements qui le régissent ou qui sont la source de ses mandats.

Chapitre V
Disponibilité

20. L'arbitre doit accepter d'agir comme arbitre à la demande du ministre du Travail ou à la demande de la Commission des normes du travail.

21. L'arbitre doit également se rendre disponible pour agir comme arbitre à la demande des parties.

22. L'arbitre doit rendre et déposer un minimum de 5 décisions arbitrales par année, que ce soit à titre d'arbitre de différends ou de griefs en vertu du *Code du travail*, ou à titre d'arbitre de plaintes en vertu de la *Loi sur les normes du travail* ou de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

23. Le non-respect des règles contenues aux articles 20 à 22 peut entraîner le retrait du nom de l'arbitre concerné de la *Liste annotée d'arbitres de griefs*, à moins qu'il puisse fournir des motifs suffisants.

24. L'arbitre doit prévenir immédiatement le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, lorsqu'il n'est plus en mesure d'agir pour une certaine période à titre d'arbitre. Cet empêchement peut alors survenir parce que l'arbitre prend un congé sabbatique, occupe une fonction non compatible avec la fonction d'arbitre, etc. Le fait pour un arbitre de ne pas prévenir le C.C.T.M. pourrait, dans certaines circonstances, entraîner sa radiation de la *Liste annotée d'arbitres de griefs*.

Chapitre VI
Application des règles d'éthique et règlement des plaintes concernant les comptes

25. Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre reçoit les plaintes portées contre des arbitres, alléguant qu'ils ne respectent pas une ou des règles d'éthique contenues aux présentes.

26. Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre constitue un comité composé d'un représentant patronal, d'un représentant syndical et d'un représentant de la Conférence des arbitres du Québec.

Le comité étudie les plaintes portées contre des arbitres et fait rapport de ses constatations et recommandations au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

L'arbitre concerné doit fournir au comité tous les renseignements dont il a besoin pour procéder à l'étude de la plainte.

L'arbitre concerné a toujours le droit d'être entendu par le comité avant que le comité transmette sa recommandation au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Dans l'éventualité où l'arbitre concerné demande au comité d'être entendu, le comité doit également permettre au plaignant, s'il le désire, d'être entendu.

27. Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre peut, après avoir pris connaissance des recommandations du comité constitué en vertu de l'article 26 des présentes, en venir à la conclusion qu'une plainte portée contre un arbitre est fondée.

Dès qu'il en vient à la conclusion qu'une plainte est fondée, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre en informe l'arbitre mis en cause ainsi que le plaignant. Il informe également le syndicat et l'employeur concernés le cas échéant.

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre peut alors faire toute recommandation appropriée pour corriger la situation. Le Conseil peut également radier le nom de l'arbitre mis en cause de la *Liste annotée d'arbitres de griefs*.

COMPTE D'HONORAIRES
CONFORME À L'ARTICLE 18 DES RÈGLES D'ÉTHIQUE

NOM DE L'EMPLOYEUR _____

NOM DU SYNDICAT _____

GRIEF(S) _____

NATURE DU(DES) GRIEF(S) _____

NO DOSSIER _____

DATE(S) ENQUÊTE _____ NBRE HEURES ____ = ____ $

DATE(S) AUDITION _____ NBRE HEURES ____ = ____ $

DATE(S) DÉLIBÉRÉ _____ NBRE HEURES ____ = ____ $

DATE(S) RÉDACTION _____ NBRE HEURES ____ = ____ $

DATE(S) DÉPLACEMENT(S) _____ TEMPS TRANSPORT ____ = ____ $

FRAIS: LOGEMENT _____
REPAS _____
TRANSPORT _____ TOTAL ____ $

COMPENSATION POUR ANNULATION OU REMISE D'AUDITION
DATE(S) AUDITION PRÉVUE _____ DATE(S) ANNULATION _____
_____ DATE(S) REMISE _____

AUTRES (spécifier)
_____

MONTANT TOTAL ____ $

PART DE L'EMPLOYEUR _____ PART DU SYNDICAT _____

Expédier à _____ (Nom de l'arbitre)

ADRESSE _____
TÉLÉPHONE _____

Annexe B

Statistiques concernant l'arbitrage des griefs

En utilisant le fichier du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, le C.C.T.M. a dressé une série de tableaux statistiques sur l'arbitrage des griefs en 1987-1988.

On pourra se procurer ces documents pour la période 1987-1988 en s'adressant à la permanence du C.C.T.M. (514-873-2880). Ces tableaux portent sur les questions suivantes:

- les délais moyens dans lesquels se rendent les sentences arbitrales;
- la répartition des sentences selon qu'elles sont déposées avec ou sans formulaire;
- la répartition des sentences par région ou par secteur économique;
- la répartition des sentences selon le sort du grief ou celui des objections préliminaires;
- la répartition des sentences selon le mode de nomination de l'arbitre;
- la répartition des griefs soumis à l'arbitrage selon qu'ils aboutissent à des règlements, à des sentences rendues par un arbitre ou un tribunal à trois;
- la répartition des griefs entre les arbitres.
- la répartition des sentences selon l'allégeance syndicale ou le secteur économique.

L'arbitrage en 1987-1988: faits saillants

1. Au cours de l'année 1987-1988, 4 093 dossiers ont été soumis à l'arbitrage, soit 5 cas de moins qu'en 1986-1987 où il y avait eu 4 098 cas.

2. Durant la période visée, on compte 2 312 décisions au mérite, soit 164 sentences de moins que l'année précédente, où il y en avait eu 2 476.

3. Des règlements « hors cour » sont intervenus dans 1 781 (43,5 %) des dossiers soumis à l'arbitrage, soit une augmentation par rapport à l'année précédente où de tels règlements étaient intervenus dans 1 622 (39,6 %) des dossiers.

4. Les arbitres uniques ont rendu 88,6 % de l'ensemble des décisions.

   Moins de 5 % des sentences ont été rendues par des arbitres qui n'étaient pas inscrits à la Liste annotée d'arbitres de griefs.

5. Les tribunaux d'arbitrage qui ont rendu 11,4 % de l'ensemble des décisions, ont été unanimes dans 36,5 % de ces cas.

6. En 1987-1988, les arbitres choisis par les parties ont rendu 47,3 % des décisions; ceux désignés à la convention collective, 10,6 % des décisions, ceux désignés par le ministre, 17,1 % des décisions.

   (Il est à noter que, selon les données du C.R.S.M.T., l'origine des mandats ne peut être identifiée dans 25 % des cas).

On constate que le nombre de décisions rendues par des arbitres désignés par le ministre est demeuré sensiblement le même (17,2 % à 17,1 %).

7. Quant au sort réservé aux griefs, ils ont été rejetés dans 57,5 % des cas, maintenus dans 34 % des cas et la demande modifiée dans 8,3 % des cas.

   Sur le total des griefs maintenus (786), 54,1 % l'étaient dans le secteur privé et 44,5 % dans le secteur public.

8. Il y a eu des objections préliminaires dans 6,7 % des dossiers : ces objections ont disposé des griefs dans 2,1 % des cas et ont été rejetées dans 2,3 % des cas.

9. En 1987-1988, 77,2 % des décisions ont été déposées avec formulaire.

10. De l'ensemble des arbitres, 8,5 % d'entre eux ont rendu près de 30 % (29,4 %) du total des décisions alors que 60,5 % de l'ensemble des arbitres n'ont rendu que 23 % des décisions.

11. Les délais moyens de l'audition à la décision sont passés de 67,5 jours à 59,7 jours.

    Dans le secteur privé, le délai moyen de l'audition à la décision est de 51,8 jours alors que dans le secteur public, il est de 71,5 jours.

	Jours
Nomination à audition	147,0
Audition	1,30
Audition à décision	59,7
Nomination à décision	220,5
Décision à dépôt	13,0

12. En 1986-1987 et 1987-1988, les décisions arbitrales se répartissent comme suit :

	Total des décisions		**Par arbitre unique**	
Primaire	65	(2,8 %)	57	(87,7 %)
Secondaire	708	(30,6 %)	675	(95,3 %)
Tertiaire (moins Éducation, Affaires sociales et Administration publique)	503	(21,8 %)	500	(99,4 %)
Éducation	334	(14,4 %)	213	(63,8 %)
Santé et Affaires sociales	340	(14,7 %)	247	(72,6 %)
Administration publique	330	(14,3 %)	329	(99,7 %)
Autres	32		28	(87,5 %)
TOTAL	**2 312**	**(100 %)**	**2 049**	**(88,6 %)**

Graphique 1

Délais moyens
Nomination à décision

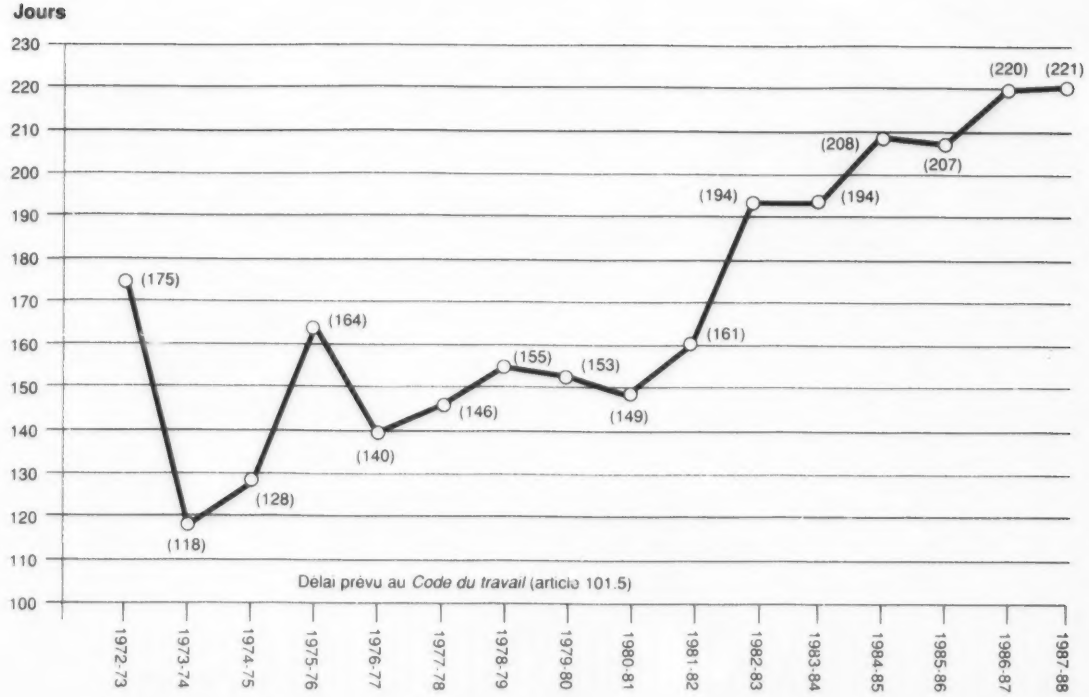

Graphique 2

Délais moyens
Audition à décision

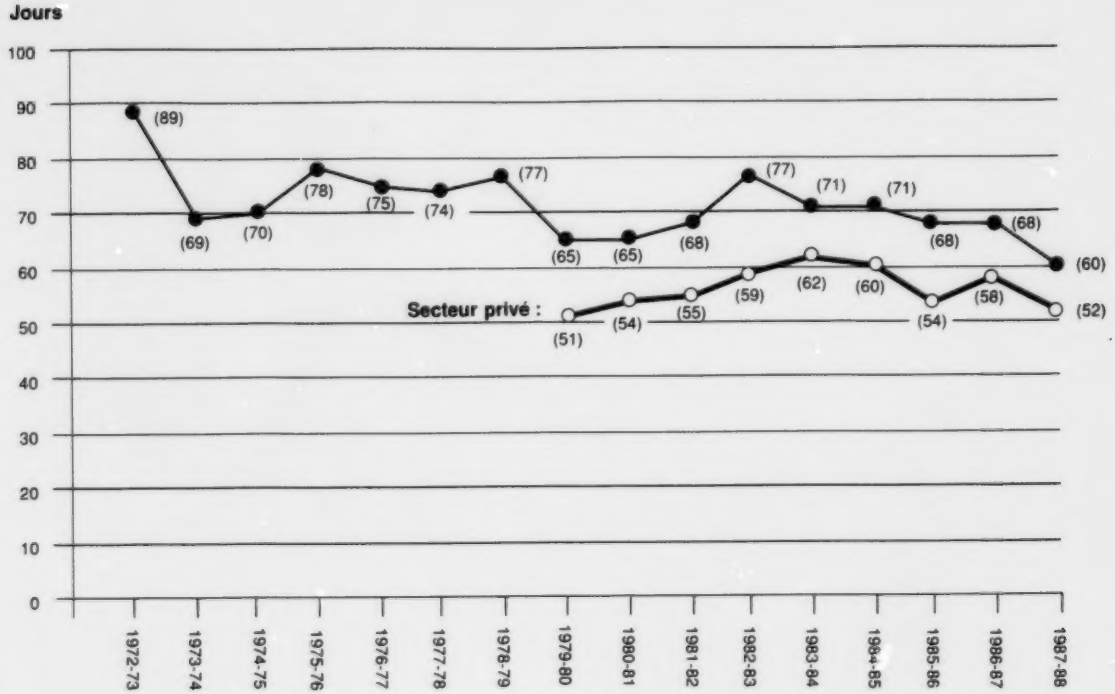

Annexe C

Règlement sur la rémunération des arbitres de différends et de griefs*

(Décret 1621-82, G.O. 21 juillet 1982, modifié par le décret 1696-84, G.O. 1er août 1984)

1. (Abrogé par le Décret 1696-84, a. 2.)

2. Les honoraires pour les séances sont de 60 $ l'heure.
(Décret 1696-84, a. 3.)

3. Pour le délibéré et la rédaction de la sentence, des honoraires tels qu'établis à l'article 2 sont payables à l'arbitre de différends pour un maximum de 20 heures et à l'arbitre de griefs pour un maximum de 10 heures.

Sur demande, le ministre peut, compte tenu de la complexité particulière d'un dossier, payer à un arbitre de différends des honoraires supplémentaires pour une durée maximale de 20 heures.
(Décret 1696-84, a. 4.)

4. Les frais de voyage de l'arbitre de griefs nommé conformément à l'article 126 de la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1) et de l'arbitre de différends sont remboursés conformément à la directive 7-74 du Conseil du trésor concernant les frais de voyage du personnel engagé à honoraires.
(Décret 1696-84, a. 5.)

5. Une allocation de déplacement est en outre accordée aux arbitres de différends et de griefs pour un trajet excédant 80 km, à l'aller et au retour, occasionné par l'exercice de leurs fonctions.

Cette allocation est basée sur les taux établis à l'article 2 et correspond au temps requis pour le trajet si l'arbitre avait utilisé le moyen de transport le plus rapide.
(Décret 1696-84, a. 6.)

6. Les frais de voyage de l'arbitre de griefs qui n'est pas nommé conformément à l'article 126 de la *Loi sur les normes du travail* sont établis par entente entre les parties et l'arbitre.
(Décret 1696-84, a. 7.)

7. Les honoraires, les frais et les allocations de l'arbitre de différends sont assumés par le ministre du Travail.
(Décret 1696-84, a. 8.)

---

* Le titre de ce règlement a été modifié par l'article 1 du Décret 1696-84 (G.O. 1er août 1984).

8. Sauf disposition contraire à la convention collective, les parties assument conjointement et à parts égales le paiement des honoraires, des frais et des allocations de l'arbitre de griefs.

(Décret 1696-84, a. 9.)

9. Le présent règlement remplace le *Règlement sur la rémunération des membres de conseils d'arbitrage et des membres de tribunaux d'arbitrage et l'endroit des séances suivant le Code du travail* (R.R.Q., 1981, c. C-27, r. 4.).

10. Le présent règlement entre en vigueur le 21 juillet 1982.

Annexe D

Règlement sur le dépôt d'une sentence arbitrale et les renseignements relatifs à la durée des étapes de la procédure suivie pour l'arbitrage

Code du travail (R.R.Q., 1981, c. C-27, r. 2)

Section I
Dépôt d'une sentence arbitrale

1. Le greffier du Bureau du commissaire général du travail transmet à l'arbitre de différends ou à l'arbitre de griefs, selon le cas, une attestation indiquant la date de réception d'une sentence arbitrale déposée selon les articles 89 et 101.6 du *Code du travail* (L.R.Q., c. C-27). Une attestation semblable peut être transmise à tout intéressé qui en fait la demande par écrit.

Section II
Renseignements que doit fournir l'arbitre de griefs

2. L'arbitre de griefs doit, en même temps qu'il dépose une sentence arbitrale suivant l'article 101.6 du *Code du travail*, faire une déclaration écrite conformément à l'article 3.

3. La déclaration visée à l'article 2 doit contenir les mentions suivantes:

a) le nom et l'adresse de l'arbitre de griefs et, s'il y a lieu, de ses assesseurs;

b) le mode et la date de nomination de l'arbitre de griefs;

c) la mention de l'article du *Code du travail* en vertu duquel l'arbitre de griefs est intervenu;

d) la nature du grief et la date où il a été déposé;

e) les noms et adresses de l'association de salariés et de l'employeur;

f) le secteur dans lequel l'entreprise exerce son activité;

g) la date du règlement ou du désistement du grief et la date du constat par l'arbitre de griefs de ce règlement ou désistement avant le début de l'enquête;

h) les dates d'audition;

i) la date de réception des mémoires des parties, le cas échéant;

j) la date des séances de délibéré, si l'arbitre de griefs est assisté d'un assesseur ou deux;

k) la date où la sentence a été rendue;

l) la date d'expédition de la sentence aux fins de dépôt.

Références:
Arrêté en conseil numéro 1868-78, publié à la *Gazette officielle du Québec* du 28 juin 1978.
Décret 493-85 du 13 mars 1985, publié à la *Gazette officielle du Québec* du 27 mars 1985.

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail

DÉPÔT D'UNE SENTENCE ARBITRALE

Renseignements fournis par l'arbitre de griefs

NOMINATION

Nom et adresse de l'arbitre de griefs et des assesseurs

	Nom	Adresse
1		
2		
3		

Mode de nomination de l'arbitre: 1 - Les parties ☐ 2 - Le ministre du Travail ☐ 3 - La convention collective ☐

Date à laquelle ce grief m'a été référé _____

EXPLICATIONS SUR LE GRIEF

En vertu de quel article du Code du travail êtes-vous intervenu?

47.5 ☐ 100 ☐ 100.10 ☐

Nature du grief _____

_____

Date de présentation du grief _____

Nom de l'association de salariés _____

Adresse _____

Nom de l'employeur _____

Adresse _____

Branche d'activité de l'entreprise _____

RÈGLEMENT SANS INTERVENTION

Date du règlement ou du désistement du grief avant le début de l'enquête _____

Date du constat par l'arbitre de griefs dudit règlement ou désistement _____

INSTRUCTION DU GRIEF

Dates d'audition _____ _____ _____ _____ _____

Date de réception des mémoires des parties, le cas échéant

Partie patronale _____ Partie syndicale _____

Dates des séances de délibéré s'il s'agit d'un tribunal d'arbitrage composé de trois membres

1 - _____ 2 - _____ 3 - _____

Date à laquelle la sentence a été rendue _____

Date d'expédition de la sentence aux fins de dépôt _____

Signature de l'arbitre de griefs: _____

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU TRAVAIL EN MÊME TEMPS QUE LA SENTENCE ARBITRALE, ART. 101.6 C.T.

Note: On peut obtenir le présent formulaire en s'adressant au: Service de l'arbitrage
Ministère du Travail
425, rue Saint-Amable, 2e étage
Québec, Québec G1R 5M3

Annexe E

Les dispositions législatives en vertu desquelles un tiers peut être appelé à intervenir comme arbitre

Code du travail

1. Arbitrage des différends (règle générale)
   article 77

2. Arbitrage des différends (première convention collective)
   articles 93.4 et 93.9

3. Arbitrage des différends (policiers et pompiers)
   articles 94 et 96

4. Arbitrage des différends (policiers et pompiers — mésentente autre qu'un différend ou un grief)
   articles 98, 94 et 96

5. Arbitrage des griefs (règle générale)
   article 100

6. Arbitrage des griefs (égalité de traitement par l'association accréditée)
   articles 47.5 et 100

7. Arbitrage des griefs (maintien des conditions de travail)
   articles 100.10 et 100

8. Arbitrage des griefs (non-rappel au travail d'un salarié qui a fait grève ou qui a été lock-outé)
   articles 110.1 et 100

Charte de la langue française

1. Arbitrage des griefs (congédiement, mise à pied, rétrogradation ou déplacement)
   articles 45 et 47

Loi sur l'instruction publique

1. Arbitrage des griefs (résiliation de l'engagement d'une personne occupant une fonction pédagogique ou éducative)
   article 190 et article 100 du Code du travail

2. Arbitrage des griefs (non-rengagement d'une personne occupant une fonction pédagogique ou éducative pour l'année suivante)
   article 208 et article 100 du Code du travail

Loi sur les normes du travail

1. Arbitrage des plaintes (congédiement sans cause juste et suffisante)
article 126 et article 77 du Code du travail

Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec

1. Arbitrage des griefs (rémunération, heures de travail, congés, vacances, régime de retraite)
article 14 et article 77 du Code du travail

Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction

1. Arbitrage des griefs (règle générale)
article 62

2. Arbitrage des plaintes (liberté syndicale)
article 105

Loi sur la santé et la sécurité du travail

1. Arbitrage des griefs (mise à pied, congédiement, suspension, déplacement, mesure discriminatoire ou disciplinaire)
article 232

Annexe F

Règlement sur la rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte dans l'industrie de la construction

(Décret 1205-83, G.O. 29 juin 1983)

1. Le présent règlement s'applique à un arbitre de griefs ou de plaintes nommé conformément à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q., chap. R-20).

2. Les honoraires d'un arbitre de griefs ou de plaintes pour les séances sont de 60 $ l'heure.

3. Pour le délibéré et la rédaction de la sentence, des honoraires tels qu'établis à l'article 2 sont payables à un arbitre de griefs ou de plaintes pour un maximum de 10 heures.

4. Une allocation de déplacement est en outre accordée à l'arbitre de griefs ou de plaintes pour un trajet excédant 80 km, à l'aller et au retour, occasionné par l'exercice de ses fonctions. Cette allocation est basée sur les taux établis à l'article 2 et correspond au temps requis pour le trajet si le membre avait utilisé le moyen de transport le plus rapide.

5. Les frais de voyage de l'arbitre de griefs ou de plaintes sont établis par entente entre les parties et l'arbitre.

6. Les parties assument conjointement et à parts égales le paiement des honoraires, des frais et des allocations de l'arbitre de griefs ou de plaintes.

7. L'arbitre de griefs ou de plaintes doit transmettre au bureau du commissaire général du travail nommé en vertu du *Code du travail* (L.R.Q., chap. C-27), une copie de sa décision.

8. Le présent règlement remplace le *Règlement sur la rémunération de l'arbitre de griefs ou de plaintes suivant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (R.R.Q., 1981, chap. R-20, r. 15).

9. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Cette liste est publiée
par le Conseil consultatif
du travail et de la main-d'oeuvre
et on peut l'obtenir
auprès du C.C.T.M.
à l'adresse suivante:
800, place Victoria
Bureau 2026
C.P. 87 — Tour de la Bourse
Montréal, Québec
H4Z 1B7

Ministère du
Travail